

COMITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

Associations et politique :

Pour une démocratie renouvelée

« Il ne s'agit pas de faire lire, mais de faire penser... »

MONTESQUIEU - De l'Esprit des Lois (Livre XI, Chapitre XX)

Parti socialiste

Deux ans après avoir choisi de travailler sur les relations entre le politique et les associations, la section 3 "Activités relationnelles et vie en société" publie son rapport final, rédigé par Jean Andrieu.

Le sujet était sensible puisqu'il fallait analyser des comportements qui pèsent sur le fonctionnement de notre démocratie, du niveau local au niveau national voire européen. On fit donc un diagnostic, quitte à mettre le doigt sur des points éventuellement douloureux : du sein même d'un parti politique, on a évoqué les suspicions réciproques, le malaise ou les sous-entendus régnant entre des élus et des responsables d'associations - y compris adhérents et sympathisants du parti socialiste. Reconnaissance, légitimité, pouvoir, et les finances qui en sont la mesure : sur tous ces thèmes, la section a entendu des personnalités. Les auditions ont donné la parole à des responsables, de l'intérieur du milieu associatif (UFCS) y compris institutionnels (CNVA, CPCA, DIIEES), mais aussi à des observateurs extérieurs (Yves Palau, universitaire, et Denis Labayle, auteur de "La France de l'audace"). Et c'est l'ensemble des membres du CESC qui ont été interrogés : au questionnaire qui leur a été adressé, les réponses ont été nombreuses.
De cette recherche d'un diagnostic, de la réflexion qu'a menée le groupe, et des propositions auxquelles il a abouti, on peut dire qu'elles ont été caractérisées par une grande liberté, une franchise que François Hollande lui-même a confirmé attendre du CESC. Et ce rapport arrive à quelques mois de la célébration du centenaire de la loi de 1901.
Finalement, le titre Associations et politique : pour une démocratie renouvelée exprime bien la volonté du groupe de dépasser la critique pour orienter la réflexion vers un résultat positif. Ce mouvement vers la démocratie sociale est cohérent avec toute l'activité du Comité économique social et culturel.

Si le Congrès de Grenoble veut bien confirmer la place et le rôle du CESC, la section "Activités relationnelles et vie en société" souhaite continuer sa réflexion par deux thèmes qui lui tiennent à cœur :
1) la famille d'aujourd'hui ;
2) la culture, non pas comme objet de consommation, mais plutôt pour la place des arts et de la connaissance (y compris scientifique) dans la vie citoyenne.
Sur ces sujets également, la très grande diversité du groupe au sein du CESC est garante d'une liberté de débat et de propositions.

COMITE ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL

Pour une nouvelle démocratie

Deux ans après avoir choisi de travailler sur les relations entre le politique et les associations, la section 3 du CESC « Activités relationnelles et vie en société » publie son rapport final, rédigé par Jean Andrieu.

Analyser les conditions du « dialogue civil » entre le mouvement associatif et le monde politique c'était prendre le risque d'un débat tronqué tant les composantes sont multiples et complexes, pétries de malentendus et de préventions et cependant riches d'innovations sociales enrichissantes et de réalisations conjointes bien souvent exemplaires.

Procéder à cet état des lieux c'était donc accepter de mettre à jour contradictions et blocages sans pour autant vouloir jouer les procureurs et moins encore les donneurs de leçons!
La réflexion entreprise , incomplète bien évidemment, mais d'une grande liberté de ton, a voulu déboucher sur des propositions susceptibles de conduire les partenaires associatifs et politiques à une approche renouvelée du débat démocratique, au moment même où chacun s'apprête à célébrer le centenaire de cette grande et fondatrice loi de liberté qu'est la loi de 1901.

En fait c'est le chantier d'un nouveau défi démocratique qui se trouve ainsi largement ouvert et qui pourrait utilement et durablement mobiliser au sein du CESC et du parti socialiste la réflexion des responsables et des militants.

La société tout entière est aujourd'hui en attente d'un nouveau cap, celui d'une nouvelle espérance et d'une nouvelle ambition.
Puisse à sa modeste place, ce texte y contribuer.

René TEULADE
Michel DEBOUT

Avant propos ...

Le thème même de la saisine de la section des activités relationnelles et de la vie en société "Associations et Politique, pour une démocratie renouvelée", appelait à l'évidence une méthodologie spécifique mêlant étroitement les réflexions du groupe de travail, le questionnement plus large de l'ensemble des membres du CESC, le compte-rendu des auditions effectuées et la prise en compte de documents de référence porteurs d'informations et de données statistiques jugées incontournables. C'est effectivement ce qui a été patiemment réalisé tout au long des douze derniers mois.

Que soient donc ici salués et remerciés toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu accompagner cette démarche et plus particulièrement les universitaires et les responsables politiques et associatifs qui ont enrichi de leurs réflexions notre approche de ce thème à savoir :

- **Yves PALAU,** maître de conférence à l'Université de Paris XII
- **Sylvie ULRICH,** présidente de l'Union féminine civique et sociale
- **Jean BASTIDE,** président alors en exercice du Conseil national de la vie associative
- **Hubert PREVOT,** président de la Conférence des présidents des coordinations associatives.
- **Denis LABAYLE,** médecin et écrivain, auteur notamment de "La France de l'audace"
- **Hugues SIBILLE,** Délégué interministériel à l'innovation sociale et à l'économie sociale
- **François HOLLANDE,** Premier Secrétaire du Parti socialiste.

Notre propos ne vise point à s'ériger en leçon pour qui que ce soit, il n'est qu'une quête d'un ailleurs de démocratie nouvelle dans les turbulences de ce nouveau "temps du monde" qui est désormais le nôtre.

Cherchons donc ensemble.

RAPPORT de la Section des Activités relationnelles et de la Vie en société

Animateurs de la section :
Françoise PELISSOLO
et José GUNTZBURGER
Rapporteur : Jean ANDRIEU

Tenter de réfléchir sur la nature, l'importance et la qualité des relations entre le monde associatif et le pouvoir politique, c'est être conduit à analyser les rapports sociaux et plus encore à s'interroger sur les fondements mêmes de la démocratie au quotidien.

En la matière cependant, l'impatience du regard ne saurait faire oublier les fidélités de la mémoire. Or celle-ci ne retient le plus souvent que la prévention et la défiance qu'ont inspirées historiquement aux pouvoirs politiques les volontés associatives.

C'est en fait oublier un peu vite ce que fut la réalité sociale, par exemple, du Moyen-Age français dont la vocation associative et corporative ne saurait être sous-estimée. C'est à partir des savoir-faire roturiers que s'organise véritablement, mais non sans mal, à partir de l'an Mil une première dynamique associative.

Le système des corporations qui ne s'affirmera pleinement en France qu'à partir du XIè siècle, est certes loin d'englober l'ensemble des métiers. Il est en effet lié au processus d'urbanisation et c'est surtout dans les villes que le monde des métiers fédèrera le plus grand nombre d'initiatives.

Pendant près de huit siècles le phénomène corporatif illustrera tout à la fois une première liberté associative, au demeurant parfaitement encadrée, et un certain conservatisme professionnel. La structure hiérarchique des corporations, mais aussi la volonté affichée de favoriser par là la dévolution familiale des savoir-faire, vont d'ailleurs conduire dés le XIVè siècle à la formation " d'associations clandestines de jeunes compagnons " comme le souligne Michel ROUCHE (Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, tome 1 des origines à la Renaissance)

Ainsi face aux corporations établies, des communautés de travail et de formation se multiplient, y compris dans le monde rural.

Il y a là trace d'une réelle volonté d'action voire d'émancipation économique, politique et sociale qui fut, du moins à l'origine, une des manifestations d'un ordre urbain nouveau, fondé comme la commune, sur un serment d'égaux, une manière déjà de contester l'autorité féodale.
L'exception corporative ne saurait laisser croire à une durable permissivité du pouvoir royal et même du pouvoir tout court en matière de liberté associative.
La révolution française a comme on sait voulu récuser l'existence même de corps intermédiaires entre l'Etat et l'individu. La loi Le Chapelier du 17 juin 1791 vint interdire tout groupement jugé incompatible avec la liberté des personnes et la toute puissance de l'Etat, seul garant de l'intérêt général.
L'empire n'arrangera rien en la matière : l'autorisation préalable restait la règle et tout groupement non autorisé de plus de vingt personnes était passible de sanctions pénales.

Même si la Constitution du 4 Novembre 1848 proclama formellement la liberté d'association,
il faudra attendre la chute du Second Empire pour que ce fondement essentiel de la démocratie soit enfin à l'ordre du jour.
José Bory, professeur à l'Université de Paris II rappelle avec pertinence que "*pas moins de trente-trois propositions de loi sur ce sujet sont présentées entre 1871 et 1899, mais elles sont aussitôt rejetées et ce n'est qu'en novembre 1899 qu'est déposé un projet de texte visant à consacrer la liberté d'association...*"(in Administration, revue d'étude et d'information n°183 d'Octobre 1999).
Ce n'est que le 1er juillet 1901 sous le gouvernement de Waldeck-Rousseau, que sera enfin proclamée et mise en oeuvre la loi donnant droit de cité à la liberté d'association.
Rappelons qu'en Europe (à l'exception de la Suisse et des Pays-Bas qui reconnurent la liberté d'association dès 1848) il faudra attendre 1949 en Allemagne, 1975 en Grèce, 1987 en Espagne et 1989 au Portugal, en Pologne et en Hongrie pour une telle reconnaissance et un tel élargissement de l'espace de liberté sociale.

Les problématiques en

La problématique politique

"Les mots ont des oreilles... Ils vous entourent, vous cernent, vous prodiguent leurs faveurs et au moment où vous commencez à leur faire confiance, crac! Ils vous tombent dessus et vous voilà comme Tonton Macoute à leur service..."

"Politique" est de ceux-là même s'il n'est pas dit qu'Emile Ajar y ait véritablement pensé!

Le politique, la politique, une politique, des politiques... décidément le mot se joue du genre et du nombre, illustrant sans doute ainsi sa capacité à évoluer et à décliner la souveraineté du pouvoir dans l'Etat.

C'est dire que nous ne saurions ici mettre à nu la problématique exhaustive du politique. Tout au plus tenterons-nous d'en percevoir, dans la lumière de ce temps, quelques composantes essentielles parmi les caractéristiques de l'évolution observable du modèle politique français contemporain.

A l'évidence la politique publique s'inscrit aujourd'hui assez largement dans un cadre d'ajustement de variables issues d'horizons économiques et de faits sociaux et culturels extrêmement divers. Cette contingence du politique, entendu ici comme " ce qui relève de l'organisation du pouvoir dans l'Etat " et cette interaction permanente des aspirations sociales et des besoins collectifs ressentis et largement exprimés, engendrent une manière de régulation nouvelle du fait politique. Celui-ci en effet participe désormais d'un processus de concertation pluraliste, d'une conception polycentrique des choix à opérer et ce d'autant plus que le pouvoir lui-même est confronté à une décentralisation notoire des pôles de décisions.

Cela ne veut pas dire que ce même pouvoir, en tant qu'émanation de la souveraineté populaire, s'installe inexorablement, de dérive en dérive, dans une apologie du " *chien crevé au fil de l'eau..* " mais bien qu'il est en prise directe avec une société en marche, avec une opinion qui évolue et qui n'entend plus, au fil des scrutins, avoir donné sa voix pour aussitôt la perdre.

Sylviane Agacinsky rappelle opportunément dans "Le Passeur de temps" que *"le lien du pouvoir avec les citoyens passe donc à la fois par le suffrage et par l'opinion et il serait étrange de soutenir que le peuple ne peut s'exprimer qu'en votant..."*.

Ce pas de deux du suffrage et de l'opinion est au cœur de ce qu'Yves Palau, universitaire à Paris XII, évoqua, lors de son audition devant la section, en parlant de "médiation sociale".

La médiation sociale, en effet, en tant qu'entremise d'un tiers dans la recherche et la définition d'une solution acceptable à un problème donné, traduit cette interpénétration des attentes de l'opinion dans le champ du politique. Elle participe ainsi de cette régulation de l'action politique par la prise en compte de l'expression sociale et donc d'une citoyenneté active.

De ce fait, le centralisme régalien, pourtant toujours bien visible, subit les assauts les plus divers et parfois les plus directs de cette louable évolution démocratique.

Le mandat politique délivré par le suffrage des électeurs s'en trouve parfois singulièrement altéré. On se souvient ainsi d'engagements solennels pris devant le peuple sou-

présence

verain et que l'on dut quasiment renier sous la pression réelle ou présumée de l'opinion publique ou d'une frange emblématique de celle-ci : pensons par exemple à la question scolaire dans la dernière décennie mais il y en a évidemment bien d'autres !

Il n'en demeure pas moins que **juridiquement,** le pouvoir politique trouve sa pleine légitimité dans la délégation de souveraineté que lui octroie notamment les textes constitutionnels stipulant :

- que **"la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum."** (art 3 de la Constitution du 4 Octobre 1958)
- que **le suffrage "est toujours universel, égal et secret."** (art 3)

Est-il utile de rappeler qu'il faudra en France attendre 1945 pour que le suffrage devienne véritablement universel et considère donc les femmes comme des citoyennes à part entière. Plus d'un demi-siècle sera encore nécessaire avant que ne soit proclamée par la loi la parité hommes/femmes en matière d'éligibilité !

Socialement, il reste établi par ces mêmes textes, que **"les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie"** (art. 4)

Dès lors les organes politiques reçoivent ainsi l'onction suprême et apparaissent comme aux avant-postes de la médiation sociale puisqu'à l'origine (au moins théoriquement) de l'élaboration du projet politique soumis à l'expression du suffrage.

Idéologiquement, la diversité des familles politiques est évidemment reconnue dès lors que celles-ci respectent les principes même de la Constitution républicaine et plus largement de la démocratie tout court.

Une telle assise confère au pouvoir politique une prééminence incontestable sur quelque forme que ce soit de représentation sociale. Participant directement de l'organisation même de l'Etat, il est l'émanation représentative de la Nation tout entière. Une telle majesté de rôle et de fonction ne saurait cependant valoir brevet d'absolutisme. Dans un Etat de droit, la loi *"expression de la volonté générale"* reste le garant et par principe, la référence même de l'intérêt général. De ce point de vue elle est le régulateur reconnu des rapports sociaux... Entre ces deux souverainetés que sont conjointement le pouvoir politique et le peuple, la loi en tant qu'arbitre organise et délimite véritablement l'espace même de la démocratie.

La problématique associative

La problématique proposée part du constat pour nous déterminant, selon lequel l'association est avant tout un élément constitutif du tissu démocratique.

Juridiquement, (et c'est l'article 1er de la Loi de 1901 qui le précise) *"l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun de façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices."*

Solidarité, volonté d'action commune et

désintéressement, sont ici rassemblés et constituent le socle juridique du fait associatif.

Socialement, l'association apparaît donc comme une sorte de contrat civique, concrétisant l'expression d'un besoin collectif et/ou d'une demande sociale, qui tire sa légitimité de la collégialité qui l'a fondé et dont le but est de voir reconnaître et prendre en compte, la pertinence de ses attentes.

Idéologiquement, l'extrême diversité des besoins collectifs ou des demandes sociales conduit bien évidemment à un foisonnement renouvelé d'aspirations multiformes (près de 60 000 associations se créent chaque année depuis dix ans et presque tout autant disparaissent...) et à l'émergence de structures associatives fédérées ou non, visant à insérer les intérêts collectifs dans le cadre plus large de l'intérêt général.

De ce point de vue, la position de la section s'écarte assez largement de l'analyse qu'Yves Palau, maître de conférence à l'université de Paris XII, développa lors de son audition et selon laquelle le mouvement associatif témoignerait :

- d'une méfiance affichée de l'universalisme républicain, caractérisée par le goût du concret et par la segmentation privilégiée du champ social.
- D'un attachement exclusif à la défense des intérêts particuliers ou ponctuels.
- D'une prise en compte dominante d'intérêts collectifs par nature différents de l'intérêt général.
- Enfin d'une certaine défiance vis-à-vis de l'Etat jugé autoritaire et lointain pour ne pas dire dissimulé dans une entité quasiment abstraite!

De tels comportements traduiraient selon Yves Palau, la persistante volonté des citoyens :

- de ne privilégier dans l'adhésion associative qu'un engagement ponctuel pour une action particulière.
- De se satisfaire d'une multiplicité d'engagements successifs ou d'adhésions provisoires : cette itinérance militante traduisant en fait une manière de fuite en avant dans une quête renouvelée de réelle authenticité.

Il ressort de telles assertions que le discours associatif serait particulièrement daté et s'inspirerait toujours des conceptions passéistes des pratiques sociales du 19e siècle récusant au passage l'héritage de la Révolution française, celle-ci ayant instauré en un face à face irréductible le dualisme Etat/citoyen.

Pour nous, les choses sont bien différentes.

Opposer par exemple intérêt collectif et intérêt général, ne voir dans le mouvement associatif qu'un conglomérat de particularismes locaux, refuser de reconnaître au monde des associations quelque appartenance que ce soit à une idéologie de référence participant au quotidien à l'avancée d'aspirations collégiales d'intérêt général, s'obstiner enfin à ne voir dans le fait associatif que le surgissement passager d'un corps intermédiaire étroitement centré sur la satisfaction des besoins à court terme d'une population donnée, tout cela assurément heurte la sensibilité du groupe qui ne parvient pas à identifier les apports de son expérience dans cette vision réductrice de la réalité associative.

Pour autant nous ne saurions récuser l'idée selon laquelle, le mouvement associatif en tant que corps intermédiaire participe pleinement d'une réelle médiation sociale.

Politiquement en effet, le monde associatif apparaît bel et bien comme un partenaire réel ou potentiel de la régulation socio-politique.

C'est dire que les deux problématiques distinctes du "politique" d'une part et de "l'associatif" d'autre part, se mêlent et se fécondent dans cet espace social de la démocratie participative dont le Premier

ministre Lionel Jospin ne manqua pas de souligner l'importance dans sa circulaire du 14 Septembre 1998 préparatoire aux premières assises de la vie associative en déclarant :
"Si vingt millions de nos concitoyens sont membres d'une association, c'est qu'ils souhaitent être des citoyens actifs, informés, consultés, impliqués dans la vie sociale. La vie démocratique implique que soit occupé pleinement et au mieux l'espace entre l'Etat et l'individu..."

Le mouvement associatif français, perceptions et réalités

Les perceptions

Ce sont celles que souligne l'enquête grand public (1500 personnes représentatives de la population des 15 ans et plus) CREDOC/DIISES de décembre 1998 préparatoire aux premières assises de la vie associative. Ce sont aussi celles, plus sélectives sans doute qui émanent de l'enquête par questionnaire lancée en octobre 1999 auprès des 192 membres du Comité économique, social et culturel.
En dépit de la disparité des formats de l'image recueillie, il a paru intéressant de confronter ces perceptions afin de tenter de cerner les représentations que se font du mouvement associatif et l'échantillon représentatif de l'opinion publique et le petit cercle des initiés que rassemble le CESC.
Lorsqu'on demande aux personnes interrogées, de citer les trois mots-clés qui leur viennent spontanément à l'esprit en réponse au mot inducteur "association", l'échantillon des 15 ans et plus privilégie :
- la fonction d'aide et de service (près d'un français sur quatre).
- La notion de groupe, de structure, de réunion (23%)
- Les domaines d'intervention (le sport, le tourisme le caritatif etc.), (18%).

Les membres du CESC, citent dans l'ordre :
- la solidarité,
- le bénévolat,
- la liberté,
- mais aussi le regroupement et l'action., la citoyenneté et la démocratie...

Pour les uns donc l'associatif est d'abord une structure d'aide et de services intervenant dans des secteurs bien spécifiques. Pour les autres il s'agit d'abord d'action collective, solidaire et bénévole exercée librement en toute démocratie et citoyenneté.
En fait l'analyse fine des données complémentaires de l'enquête CREDOC proposant aux répondants une liste de mots-clés susceptibles de correspondre (ou non) à l'idée qu'ils se font du monde associatif ne

manque pas de faire apparaître bien des similitudes avec les perceptions avancées au sein du CESC.
Ainsi "bénévolat", "solidarité", "citoyenneté" et "démocratie" recueillent respectivement 96,1%, 95,1%, 77,3% et 72,1% des suffrages des répondants et figurent comme pour les membres du CESC dans le "quarté gagnant"...
Sans liste de référence, ces derniers se rassemblent largement autour des notions d'engagement, de responsabilité mais aussi de convivialité, d'échanges, de communication, de propositions et de projets.
Pour les uns et les autres, l'idée d'avenir est bien présente dans le concept associatif (c'est vrai pour près de huit français sur dix)... Par contre la notion de militantisme, qui n'arrive déjà qu'en quinzième position dans les mots-clés cités au sein du CESC, n'est associée à la réalité associative que par 43,5% des français. Peut-être le militantisme n'est-il déjà plus aussi fringant qu'il n'était !
Des perceptions que peuvent avoir les deux populations de référence du rôle social des associations on ne saurait tirer d'analyse comparative exhaustive car les questionnaires eux-mêmes avaient délibérément privilégié des approches différentes.
On peut cependant noter que pour 45% des français, le rôle des associations n'est pas assez important alors que 47% le trouvent *"juste comme il faut"*.
Pour près d'un Français sur cinq (19%) *"les associations n'ont pas assez d'influence, pas assez de poids..."*
Notons pourtant que *"trois personnes sur quatre regrettent que les associations jouent déjà trop souvent un rôle que l'Etat devrait remplir..."*
Au sein du CESC, le rôle des associations s'inscrit majoritairement (51% des réponses) dans la défense d'intérêts collectifs et la prise en compte de demandes sociales largement ignorées.
Une réponse sur cinq fait toutefois référence à la prise en compte de l'intérêt général (19%) tandis que 14% des réponses font état de prise en charge d'intérêts particuliers et que 11% voient dans ce rôle l'exercice d'un contre-pouvoir.
Le débat autour du rôle réel du monde associatif sera ici-même largement ouvert. Considérons donc pour l'heure, que les perceptions sont pour le moins contrastées et qu'elles interpellent d'ores et déjà les décideurs politiques.

Les réalités

Ce sont celles qui découlent des données objectives connues relatives à l'ampleur et à la diversité du mouvement associatif.
En matière d'adhésions d'abord, l'enquête CREDOC/DIISES fait apparaître que 40% des personnes interrogées sont membres d'au moins une association et plus de la moitié (54%) adhèrent à deux associations ou plus.
"Si l'on prend en compte, précise la synthèse de l'étude du CREDOC, *l'ensemble des personnes participant, ne serait-ce qu'occasionnellement ou financièrement sans pour autant adhérer, aux associations, c'est près de 78% des Français que l'on peut alors considérer comme concernés par la vie associative..."*
Au sein du CESC, 14% des répondants déclarent n'adhérer qu'à une seule association mais près de 84% adhèrent présentement à plusieurs associations.
Notons encore que l'âge est une composante déterminante en matière d'adhésion puisque *"moins d'un tiers des moins de 25 ans se disent membres d'une association"* (15% d'entre eux sont toutefois membres d'une association "jeunes, étudiants") alors que c'est le cas de 44% des plus de 50 ans. Les hommes sont plus nombreux que les femmes (46% contre 34%) à être adhérents.

Signalons aussi, car on a toujours tendance à l'oublier, que l'engagement associatif est majoritairement le fait de catégories socio-professionnelles favorisées :
"moins d'un quart des personnes qui ne disposent d'aucun diplôme et un tiers environ des ouvriers et des employés sont membres d'une association ; le taux s'élève à plus de 50% chez les diplômés de l'université et des grandes écoles et chez les cadres supérieurs ou les cadres moyens..." (CREDOC/DIISES.1999)

En ce qui concerne les domaines d'activité, ils sont certes fort nombreux, mais si l'on peut par commodité retenir une classification parmi d'autres (celle que propose en l'occurrence la Délégation interministérielle (DIISES) on constate qu'en pourcentage du nombre d'associations :

- les activités sportives rassemblent près du quart des associations ....(24,5%)
- Culture, tourisme et loisirs 23%
- L'action sanitaire et sociale 16,5%
- La vie sociale 9,5%
- L'environnement et l'habitat............9,5%
- L'éducation et la formation 8,5%
- Les services aux entreprises 8,5%

Si l'on se réfère à l'enquête CREDOC/DIISES déjà citée, on peut faire apparaître une tout autre ventilation des secteurs d'activité en privilégiant par exemple, non plus le nombre des associations concernées, mais celui des adhésions déclarées.

C'est ainsi qu'on observe alors que :

- 16 % des Français adhèrent à une association sportive
- 12% à une association culturelle
- 8% à une association de loisirs
- 6,5% à une association d'aide aux défavorisés
- 6,4% à une association de parents d'élèves

Rappelons encore que le choix de l'association relève aussi de conditions socio-culturelles bien précises : ce sont en effet les hommes de 40 à 49 ans, titulaires du baccalauréat ou diplômés de l'enseignement supérieur ainsi que les cadres supérieurs ou moyens qui adhèrent en plus grand nombre à une association sportive par exemple, alors que les séniors (plus de 60 ans) les plus diplômés privilégient l'adhésion à des associations culturelles. Les retraités, quant à eux s'investissent très largement dans les associations de loisirs ou de tourisme (14% contre 8% en moyenne).

Au sein du CESC, 29% des répondants déclarent adhérer à une association culturelle, 12% à une association sportive et plus du tiers (33,3%) à diverses associations couvrant les aspects les plus divers de la vie sociale (associations scientifiques, professionnelles, familiales, associations de femmes, ligues diverses : droits de l'homme, ligue de l'enseignement etc.)
Il faut dire que les séniors y représentent près de 42% de l'ensemble des répondants.
Ce ne sont là que quelques éléments participant de la réalité de la vie associative.
Celle-ci en effet se veut autrement complexe et diversifiée.

On peut cependant constater :

- que l'engagement associatif est socialement ciblé,
- qu'il rassemble majoritairement des hommes de plus de 40 ans bien que la place des femmes s'élargisse nettement depuis une dizaine d'années,
- qu'il s'agit toujours de couches sociales culturellement privilégiées
- et que la réticence observée de la part des jeunes de moins de 25 ans reste pour le moins préoccupante.

Cela étant posé, comment ignorer dans le cadre de cette rapide analyse de la réalité associative, les deux mutations majeures, rappelées par Hugues Sibille lors de son

audition et qui ont affecté d'une manière décisive le mouvement associatif français.

■ **La première de ces mutations** est celle qui découle de la dévolution observée d'attributions ou de missions spécifiques dans un certain nombre de secteurs (sanitaire et social, politique de la ville...), dévolution consentie par le pouvoir politique qui a ainsi confié aux associations des actions de politique publique largement financées d'ailleurs par les deniers publics.
C'est tellement vrai que sur un budget associatif global de 217 milliards de francs (toutes sources de financement confondues), près de 130 milliards proviennent de financements publics, 15 milliards de cotisations ou de dons et un peu plus de 70 milliards du chiffre d'affaires annuel. Notons cependant que ces 130 milliards recouvrent tout à la fois les crédits relatifs aux prestations de services et les subventions allouées aux associations.
Devenu acteur sectoriel de politique publique, le mouvement associatif est entré dans un partenariat incessant avec les pouvoirs publics ce qui fait craindre parfois une certaine instrumentalisation du fait associatif par le politique.
Une telle dérive est d'ailleurs assez largement déplorée par les français eux-mêmes puisque, comme nous l'avons déjà signalé, trois d'entre eux sur quatre regrettent cette manière de désistement de la puissance publique en faveur du monde des associations.
C'est oublier un peu vite qu'il y a là cependant, même au sein des délégations de services publics ou des missions d'intérêt général, des sources vives d'innovation que le principe de proximité (pour ne pas dire de subsidiarité) rend particulièrement fécondes.
De ce point de vue Hugues Sibille a eu raison de souligner, qu'en matière d'innovation sociale, la spécificité des associations participe d'une pertinence et d'une efficacité bien supérieures à celles que montreraient bien souvent sur le terrain les institutions publiques elles-mêmes!
Force est de constater que l'Etat en effet sait fort bien conduire l'innovation technologique dont il a su faire apparaître l'excellence en matière de transport ferroviaire, de technologies de communication ou de techniques de l'espace, mais qu'il reste extrêmement frileux pour ne pas dire franchement emprunté lorsqu'il s'agit d'innovation sociale.

En l'occurrence Denis Labayle a clairement montré lors de son audition (et plus encore dans son livre "La France de l'audace") que bien au-delà des projets politiques c'est l'initiative associative qui permet de prendre en compte spontanément les plus criants des besoins sociaux. En matière de missions de service public le verdict est abrupt : *"l'associatif fait mieux que l'institutionnel..."*
En fait au terme de la confrontation des points de vue chacun se plait à reconnaître que c'est la complémentarité des initiatives qui est salutaire. Qu'il y a place bien sûr pour un partenariat véritable mais que celui-ci appelle une démocratie participative plus qu'attentive à la reconnaissance véritable du rôle social des citoyens

■ **La seconde mutation majeure** est celle qui a conduit les associations à devenir d'authentiques acteurs économiques (largement producteurs de services et accessoirement de biens) et donc des employeurs à part entière regroupant aujourd'hui 1 300 000 salariés.
Dans ce rôle, les difficultés d'ordre juridique, fiscal voire doctrinal ne manquent pas d'apparaître tant parfois le rapport commercialité/non lucrativité peut paraître ambigu.
L'actualité la plus récente a montré que ce

vaste secteur de l'économie sociale qui vient de s'enrichir de la jeune et vigoureuse pousse de l'économie solidaire est aujourd'hui au centre d'attentes sociales fortes (ces deux secteurs aujourd'hui convergents regroupent ensemble 7,7% de la population active occupée soit près de 1 700 000 salariés).
L'innovation économique qui trouve là des terrains privilégiés ne peut qu'en sortir fortifiée.
Par-delà le lien social que créent les associations porteuses d'innovations au sein de l'économie sociale et solidaire, c'est tout un processus de régulation économique et sociale qui peut aussi s'amplifier.
Il sera donc essentiel de préciser voire de modifier les règles du jeu (pensons aux difficultés qui escortent encore les associations de services lors de l'attribution de marchés publics), de fixer certes des limites mais tout en reconnaissant qu'il y a bien là de la part du monde associatif une implication économique et sociale relevant de l'intérêt général et autorisant une réelle innovation économique.

Il s'agit bien là de choix politiques essentiels sur lesquels nous reviendrons au terme de ce rapport.

Autre réalité observée, l'élargissement considérable pour ne pas dire l'éclatement réel de l'espace associatif dû à la construction européenne bien sûr mais plus encore au surgissement des nouvelles technologies d'information et de communication.
L'ère électronique qui est aujourd'hui celle de la mondialisation des échanges, installe sous nos yeux des forums éphémères, mais aussi des groupes plus structurés porteurs d'attentes nouvelles, de manifestes ou de pétitions multiples qu'Internet répercute, amplifie, démultiplie à l'extrême.

Cette réalité-là mérite qu'on la décrypte, qu'on l'apprivoise, qu'on la considère pour le moins comme un nouveau mode d'entrée dans un monde virtuel de rencontres et d'échanges insoupçonnés, un autre monde associatif, en somme, qui annonce déjà le prochain millénaire.

Relations associations/pouvoir politique

L'enquête CESC a bien évidemment privilégié l'étude des relations entre responsables associatifs et élus politiques. L'analyse des réponses et par-delà, les multiples réflexions échangées au sein du groupe de travail ont permis de dégager quatre thèmes majeurs susceptibles de rendre compte de l'extrême diversité des points de vue exprimés.

Malentendus et préventions

Il s'agit là de recenser les antagonismes les plus flagrants et les plus fréquemment évoqués lorsque responsables associatifs et élus politiques rendent compte de leurs relations.

Au sein du CESC, 47% des réponses obtenues font état de griefs réels et de rapports parfois *"très dégradés"* voire résolument *"conflictuels"*.

Les élus sont ici l'objet de critiques parfois sévères : *"écoute hypocrite", "méconnaissance de l'intérêt général", "langue de bois", "ignorance des réalités associatives"* bref une sorte de mépris à peine voilé pour le moins inconvenant pour ne pas dire insupportable : *"les élus ne regardent pas les associations comme des interlocuteurs adultes..."* !

Or rappelons au passage que 39% des répondants exercent une responsabilité au sein d'une association locale, 32% au sein d'une association départementale ou régionale, et 29% au sein d'une association, nationale, européenne et/ou internationale. Mais dans le même temps 47,5% font état de responsabilités politiques en tant qu'élus municipaux, 12,5% en tant qu'élus départementaux ou régionaux, 5% en tant que parlementaires.

S'agirait-il d'une nouvelle version de *"l'arroseur... arrosé !"* ?

En fait ce qui est ici intéressant à relever c'est l'ambivalence des perceptions au sein d'une population familière des deux univers associatif et politique.

Si 47 % des répondants dénoncent des relations peu courtoises, 53% estiment au contraire que ces mêmes relations leur paraissent *"bonnes"*, *"correctes"*, *"constructives"*, *"importantes"*...

Si l'on tend l'oreille en direction de responsables associatifs non impliqués dans une militance politique plusieurs sources de malentendus voire de préventions ne tardent pas à apparaître autour des concepts de temps, de pouvoir, d'indépendance, de proximité, de légitimité, de représentativité et de reconnaissance.

Qu'en est-il véritablement ?

Temps et durée :

On entend communément dire, et Sylvie Ulrich l'a fortement souligné lors de son audition, que le temps du politique, celui qui s'écoule par exemple entre deux consultations électorales, est un temps fatalement compté et qui n'a d'yeux que pour le court terme, pressé qu'il est d'inscrire l'action politique à son actif, avant le terme de l'échéance. Ce serait donc une sorte de temps de poursuite, de fuite en avant, d'urgence, un temps immédiat qui commande de faire, de faire vite et de faire au mieux car précisément on n'a guère le temps de *"laisser du temps au temps..."*.

A l'inverse, le temps "associatif", s'installerait plutôt dans la durée, le long terme, ce serait le temps de l'incubation, de l'évolution patiente et lente d'une citoyenneté en devenir pour laquelle prendre son temps n'est jamais tout à fait le perdre.

Bref on opposerait ainsi un peu à la va-vite, la fébrile impatience du politique à la longue marche de l'associatif ! À l'évidence, la réalité est autrement complexe et ne saurait être réduite à cette nouvelle fable du lièvre et de la tortue.

Certes le temps du politique apparaît a priori plus contraignant parce que plus encadré, plus fugace aussi parce que voracement consommé dans un tourbillon d'activités multiples et de déplacements incessants.

Mais s'agit-il encore du temps ou de ce que l'on en fait en tant qu'élu cumulant les mandats, les obligations officielles, les honneurs accessoires ?

Toujours est-il que cette pression du temps qui s'exerce sur les élus altère quelque peu la qualité de la relation aux autres, c'est du moins ce que soulignent bon nombre de responsables associatifs.

Ces dernières seraient-ils donc non-comptables du temps ? Rien n'est moins sûr.

D'ailleurs quand on demande aux Français quel est le principal frein à l'adhésion associative près de six sur dix évoquent *"le temps que cela prend..."*.

De fait les membres les plus impliqués dans la vie d'une association (soit 13% selon l'enquête CREDOC) y consacrent en moyenne un minimum de cinq heures par mois et ils sont plus d'un sur cinq à souhaiter pouvoir disposer de *"plus de temps libre à y consacrer..."*.

Le manque de temps semble donc, par-delà les idées reçues, sanctionner tout aussi clairement les élus politiques que les responsables associatifs.

D'où vient donc cette perception qui tendrait à faire croire que seule la durée (voire la longue durée) serait l'apanage du monde associatif ?

En l'absence d'étude spécifique il est difficile de se fonder sur des raisons véritablement fiables.

Il est cependant permis de penser que la longévité de l'engagement associatif (*"un membre sur trois est dans son association depuis plus de dix ans ; un membre sur deux depuis plus de cinq ans.."* Enquête CREDOC) accrédite cette idée de durée et cette perception de *"temps long"*.

Chacun sait aussi qu'en matière d'avancées significatives concernant les revendications générales ou les demandes spécifiques des associations, le temps reste le plus souvent un chemin nécessaire. La politique des petits pas qui année après année conduit les associations à agir sur le présent pour bâtir l'avenir s'inscrit elle aussi dans la durée.

En fait le temps de l'action est loin d'être homogène et identique pour chacun. En effet la société d'aujourd'hui se caractérise par l'accélération du temps qui devient un facteur d'exclusion et donc de délitement du lien social.

Une part non négligeable de la population ne vit plus au même rythme que ceux qui sont impliqués dans une activité professionnelle doublée souvent d'activités sociales importantes.
Si pour ceux et celles qui sont de plain-pied dans la vie active et la vie de la cité, les journées ne suffisent pas et le temps passe trop vite, la situation est totalement inverse pour ceux et celles qui sont exclus du monde du travail et par là même trop souvent coupés de toute vie sociale. Pour eux le temps s'étire jusqu'à la perte, plus ou moins avouée, de toute notion de temps.

Le mouvement associatif est sans aucun doute le mieux placé pour remédier à cette dichotomie. Il se situe en effet le plus souvent en dehors de la sphère économique marchande pour qui le *"temps c'est de l'argent"* tout en restant cependant conscient des attentes et des exigences de celle-ci. Il se trouve par ailleurs au cœur de la réalité sociale, en mesure donc de constater cette perte de sens du temps pour cette partie trop importante de la population.
Il est de fait le plus à même de freiner cette accélération sociale du temps pour permettre, par exemple, aux exclus qu'il prend en charge patiemment de se réapproprier progressivement cette dimension temporelle.
Redonner du sens au temps et plus encore aux divers temps de la vie reste pourtant la tâche conjointe du pouvoir politique et du monde associatif.

"Continuer et commencer" ces deux principes de l'action, participent effectivement du long compagnonnage du politique et l'associatif. La durée et l'instant se trouvent ainsi rassemblés en ces temps multiples et contrastés de la vie. Ils éclairent et constituent ensemble le long chemin de l'aventure humaine. Ils ne sont finalement rien d'autre que nous-mêmes.

Pouvoir et contre-pouvoir :

Les malentendus sont nombreux autour du concept de pouvoir tant chez les politiques que chez les responsables associatifs. Les premiers estiment qu'ils détiennent et exercent par délégation directe de souveraineté un pouvoir légitime issu du suffrage universel, les seconds n'en font pas moins valoir qu'ils sont aussi détenteurs par le suffrage de leurs mandants d'une autorité reconnue qui ne saurait en aucun cas être bafouée.
"Le peuple, dans la démocratie, est, à certains égards, le monarque ; à certains autres, il est le sujet." Ce mot de Montesquieu illustre par anticipation cette dualité sociale qui n'a cessé de s'affirmer tout au long du 20e siècle.

Parce qu'il regroupe des volontés d'action sur des objectifs d'intérêt social, le mouvement associatif se heurte parfois à la mise en oeuvre des politiques publiques et se trouve dès lors par conflits interposés engagé dans une lutte de pouvoirs.

A l'évidence les responsables politiques en charge du pouvoir s'irritent bien souvent de cette intrusion parfois sauvage de l'initiative citoyenne même s'ils ne cessent de proclamer sur les estrades leur attachement à la réalité associative.
Il serait bien sûr excessif de prétendre que les quelque 700 000 associations françaises déclarées entendent toutes exercer un contre-pouvoir authentique. Mais il est vrai qu'à des titres et à des degrés divers, elles dérangent le plus souvent le microcosme politique.

L'histoire sociale de ce pays montre d'ailleurs que ces turbulences associatives ont été très souvent à l'origine d'avancées essentielles dans notre démocratie.
Pensons aux combats des associations les plus diverses luttant pour la reconnaissance

des droits des femmes, des enfants, des exclus, des chômeurs, des homosexuels... et de tant et tant de minorités ignorées. Pas à pas l'initiative citoyenne force la porte étroite des stratégies politiques et c'est tant mieux.

Denis Labayle rappelle opportunément dans son livre déjà cité "La France de l'audace", cette répartie qu'adressait récemment Albert Jacquard venu demander à Martine Aubry des subsides pour l'association "Droit devant": *"Vous devez nous aider à vivre. Nous n'avons même pas d'argent pour payer l'électricité. Mais sachez que je ne vous dirai pas merci, car vous avez bien de la chance d'avoir un contre-pouvoir..."*
Assurément le contre-pouvoir est une vraie chance pour la démocratie. Il est cette manière de cri qu'on ne peut pas ne pas entendre, cette dissonance salutaire dans le concert monotone des voix autorisées qui ne manquent pas de peupler, pour bien des politiques, le paradis des amis et le ghetto des camarades!

L'exercice légitime du contre-pouvoir associatif enrichit chaque jour l'expérience citoyenne et ne devrait donc susciter ni suspicion ni prévention de la part des politiques. Mais il faut dire que la méfiance est loin d'être à sens unique et que bien des responsables associatifs l'éprouvent parfois tout autant vis-à-vis des politiques.
La crainte d'être manipulés, utilisés en tant que faire-valoir à des fins partisanes, existe bel et bien et favorise l'éclosion de bien des malentendus.

C'est le respect mutuel et la reconnaissance réciproque d'une réelle et irréductible identité sociale qui pourront, chemin faisant, dissiper malentendus et préventions et élargir le champ de la citoyenneté active.
Qu'on se le dise !

Dépendance et indépendance :

Généralement soucieuses d'affirmer leur indépendance et de récuser le plus souvent dans leurs statuts toutes formes de propagande à caractère politique ou religieux, les associations sont dans la plupart des cas confrontées à des difficultés financières qui les conduisent à solliciter l'aide des pouvoirs publics.
L'enquête CREDOC/DIIES, déjà citée permet d'analyser certains aspects de la situation financière des associations.
Premier constat, pour 52% des Français *"les associations manquent de moyens financiers suffisants"*. C'est l'avis de 56% des adhérents et de près des deux tiers des membres les plus impliqués.
Second constat, la participation financière des adhérents est loin d'être négligeable puisque le montant moyen des cotisations versées à l'association dans laquelle les répondants s'investissent le plus, est de l'ordre de 350 F par an. Ce n'est là qu'une moyenne : *"16% des membres déclarent ainsi payer plus de 500F de cotisation par an..."*
A cette source de financement direct vient s'ajouter la pratique du don, extrêmement variable d'ailleurs selon les associations puisque près de deux adhérents sur trois n'effectuent aucun don à leur association et que les donateurs versent en moyenne 350 F par an.
Quand on connaît la multiplicité des dépenses courantes de fonctionnement d'une association quelque peu active (frais de téléphone, d'impression, d'envoi, de déplacements divers...), on mesure aisément combien il reste nécessaire de se procurer des ressources complémentaires.
L'appel aux deniers publics auprès des autorités concernées (les trop fameuses subventions) fait donc partie des pratiques

associatives et engendre à son tour quelques malentendus.
En effet bon nombre d'élus considèrent que puisqu'ils participent au financement des associations locales, celles-ci devraient en retour se garder de toute attitude résolument critique et de toute contestation organisée !
D'aucuns vont encore plus loin et n'hésitent guère à susciter la création d'associations-écrans, prolongements directs des collectivités locales concernées et dont la complaisance tiendra lieu de vertu cardinale!
Cette captation de l'associatif par le politique réduit à néant le dualisme du couple *"dépendance/indépendance"*.
Il y a là une manière de perversion, préjudiciable à l'exercice même de la démocratie participative. L'octroi de deniers publics à des associations indépendantes du pouvoir politique en place doit être analysé comme une contribution de solidarité et non comme le gage d'une servilité attendue.

La dépendance financière est une condition souvent nécessaire à l'exercice de la vie associative mais elle ne saurait en rien porter ombrage à l'autonomie de jugement et à l'indépendance d'action dont se réclame légitimement l'initiative citoyenne.

L'indépendance proclamée ne saurait pour autant récuser le contrôle qu'entend, non moins légitimement, exercer le pouvoir politique sur l'utilisation des deniers octroyés.
L'aide publique aux associations contribue à renforcer partout où il se noue le lien social entre les citoyens. Même si elle reste modeste, voire parfois symbolique cette contribution peut être perçue comme une manière de participation différée de l'ensemble des citoyens à la promotion d'intérêts collectifs assurément différents mais qui participent bel et bien à la prise en compte commune de la diversité de l'espace social.

Distance et proximité

Distance et proximité participent étrangement de la saga des pouvoirs.
Pouvoir central et pouvoir local se sont historiquement contrariés, opposés, combattus, se disputant au fil des régimes des arpents de souveraineté que l'un s'empressait de confisquer à l'autre et que ce dernier s'efforçait de reconquérir aussitôt.
L'Etat lointain, abstrait, inaccessible, a certes été progressivement conduit à déconcentrer ses pouvoirs voire à décentraliser les instances et les pôles de décision, redistribuant ainsi rôles et attributions.

A l'inverse le monde associatif s'est d'abord installé dans la proximité et chemin faisant s'est assez largement regroupé, fédéré, visant ainsi à mieux coordonner ses actions. De la sorte il s'est (toutes proportions gardées) constitué en mouvement organisé doté de structures centralisées et de coordinations nationales aujourd'hui représentatives de vastes secteurs d'activité.

Le modèle du centralisme administré n'a pas été sans influencer fortement le mouvement associatif, disparate par essence et toujours épris de souveraineté locale.
Aujourd'hui, le mimétisme structurel a certes su générer des pôles institutionnels de dialogue entre l'associatif et le politique, sans pour autant dissiper les malentendus persistants!

Curieux paradoxe, même dans la proximité immédiate, le pouvoir politique apparaît encore trop souvent distant aux responsables des associations peu familiers des arcanes des décisions politiques. C'est de réponses concrètes et urgentes que ces derniers ont besoin, or c'est de *"patience et longueur de temps"* dont font état bien souvent les élus, eux qui pourtant courent sans

cesse après le temps. Ici temps politique et espace social ne parviennent pas toujours à se rejoindre, délais et proximité sont sources de crispations mutuelles et d'impatiences avivées !

Au niveau national, les revendications présentées par telle ou telle importante fédération associative n'en finissent pas d'être réitérées au fil des ans voire des décennies. Que l'on pense par exemple à la demande d'un statut de délégué parent formulée dés 1985 par la fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques : quinze ans plus tard elle n'a toujours pas été satisfaite en dépit du feu vert juridique que lui a octroyé la loi d'orientation sur l'Education de 1989!

Tout se passe comme si les attentes du terrain étaient sans cesse différées, comme si ces besoins immédiats nés des exigences de proximité restaient interminablement à distance des décideurs politiques. C'est ce divorce-là qui est source d'incompréhension et de conflits. C'est tellement vrai, et la distance est parfois tellement grande qu'un risque réel de dérive peut conduire à une intrusion sauvage de l'associatif dans le champ du politique. "Chasse, Pêche, Nature et Traditions" en fournit aujourd'hui sous nos yeux un exemple navrant !

C'est en fait à un pouvoir lointain, un peu myope et un peu sourd que se heurtent souvent les initiatives citoyennes qui donnent vie et pertinence au monde associatif.
Gardons-nous de penser que ce procès de la souveraineté distante soit seulement fait aux politiques. Il est aussi bien souvent instruit par les associations elles-mêmes à l'adresse de leurs instances fédérales.
La proximité se nourrit de l'instant et de l'urgence, la distance des pouvoirs ne se réduit, dans le meilleur des cas, que dans la durée. Dont acte.

Légitimité et représentativité :

Dans une démocratie, légitimité et représentativité sont généralement les attributs reconnus du pouvoir politique. Or dans les relations du politique et de l'associatif, c'est souvent autour de ces mêmes concepts que s'articulent les malentendus et se nourrissent les préventions.

Au sein du CESC, les perceptions en la matière, telles qu'elles émanent de la synthèse des réponses obtenues, font apparaître que. pour près d'un répondant sur deux, *"il n'y a véritablement pas d'opposition de légitimités"* entre pouvoir politique et mouvement associatif. 30% des réponses font état de *"différence de légitimité et de complémentarité"*. Seuls 12% pensent qu'il y a effectivement *"opposition de légitimités"*.

En matière de représentativité, 4 répondants sur 10 estiment que la représentativité des associations qu'ils connaissent est *"largement sous-estimée par les élus, et souvent contestée par la classe politique"*
De plus un tiers des réponses soulignent *"que la représentativité des associations est loin d'être durablement établie."*
Il était donc intéressant de s'attacher à connaître les fondements présumés de cette représentativité des associations.
Or dans l'ordre, *"l'impact médiatique des initiatives prises"* recueille 28% des réponses, *"le nombre d'adhésions"* 23%, *"la vocation institutionnelle de l'association"* 21%, *"le poids économique"* 4%. Près d'un quart des réponses relient en outre représentativité et charisme du leader.

Soulignons d'ores et déjà le poids (éventuellement fallacieux) de la médiatisation qui place au second rang le nombre des adhérents.

La loi sociale du nombre succomberait-elle ici à celle de l'effet et de la résonnance médiatiques ?
Il est certain que lorsqu'il y a conflit ouvert entre le pouvoir politique et telle ou telle famille associative, la contestation par celui-là de la représentativité de celle-ci alimente largement le débat.

Tout se passe comme si la légitimité acquise par le suffrage universel autorisait trop souvent les élus politiques à considérer que tout autre émanation de représentativité relative menaçait quelque part leurs prérogatives. De plus la représentativité institutionnelle exclusive reconnue à telle famille associative (pensons par exemple à l'UNAF) confère à celle-ci un étrange monopole qui conduit les politiques à dédaigner ou à ignorer tout autre source d'expression sociale en la matière.
C'est là une vision réductrice, pour ne pas dire caricaturale, de la démocratie participative, qui ne manque pas d'inquiéter et d'irriter bon nombre de responsables associatifs. C'est une chose trop oubliée mais le "responsable" est d'abord "celui qui répond", qui répond du mandat qu'il a reçu et des aspirations qu'il fait valoir et qui ne saurait donc passer sous silence ni ses critiques, ni ses revendications ni ses approbations.
La prise de parole, avec tout ce qu'elle comporte, (y compris d'outrances éventuelles), reste le lien social et citoyen le plus précieux au sein du monde associatif et ne saurait être l'apanage des seuls élus politiques.
Faire entendre sa voix est une manière de prolonger le suffrage, de le nuancer, de le rectifier s'il y a lieu. Bref c'est vivre pleinement au quotidien y compris par le canal associatif, la vocation même de sa propre citoyenneté.

En ce malentendu qui s'installe souvent autour de la représentativité des associations, il ne s'agit ni de disqualifier le politique ni de sacraliser l'associatif.
La coexistence pacifique des légitimités passe à l'évidence par la coopération et l'échange, par la reconnaissance réciproque et le respect mutuel, autant de valeurs plébiscitées au sein du CESC par plus de 75% des répondants.

Ecoute et dialogue restent ici les maîtres-mots qui doivent inspirer le débat social.
Est-ce donc encore si difficile à comprendre ?

Ignorance ou Reconnaissance :

Etre reconnu c'est recevoir un gage d'identité sociale, et c'est à l'évidence une aspiration forte de l'ensemble du milieu associatif.
Certes le plus souvent les grandes structures fédératives du monde associatif obtiennent sans trop de peine une reconnaissance de fait de la part des politiques. Elles sont consultées, reçues, entendues parfois écoutées. Le pouvoir ne peut faire l'impasse d'une certaine attention car les retombées sociales voire électorales ne seraient pas forcément neutres.
C'est encore vrai au plan local, lorsque la notoriété des associations est largement établie. Nombreux sont pourtant les témoignages qui soulignent l'ignorance, de la part des élus, dont sont souvent victimes les "T.P.A" (les très petites associations)! Ce type de prévention reste préoccupant car il suppose que c'est toujours en fonction d'un certain rapport de forces que s'organise la relation.
L'étiquette de l'association, le projet spécifique qu'elle porte, la revendication qu'elle entend faire prendre en compte mais aussi les modes d'action qu'elle met en oeuvre vont le plus souvent, directement peser sur

la nature et la qualité de la relation au politique
Les risques discriminants d'écoute et de dialogue sont bien réels et il n'est pas excessif de prétendre que face à certains élus, la fable *"du pot de terre et du pot du fer"* n'en est pas vraiment une, tant, ici ou là, la réalité dépasse parfois la fiction!
En dépit de ces risques évidents, la reconnaissance, voulue par le pouvoir politique, de la diversité des aspirations sociales, au travers du fait associatif, n'a jamais été autant célébrée.
Les assises de la vie associative l'ont d'ailleurs érigée en principe d'action.

Hugues Sibille, délégué interministériel à l'innovation sociale et à l'économie sociale écrit en effet en préambule des actes des Assises :
"Les assises ne sont pas un colloque mais un acte politique de reconnaissance mutuelle des pouvoirs publics et du monde associatif..."

Au terme de ces mêmes assises le Premier ministre lui-même n'a-t-il pas déclaré:
"Indépendant, oui, indépendant, libre dans son champ, non entravé si possible, reconnu pleinement, tel se veut et tel je reconnais le mouvement associatif dans mon pays..."

Voilà qui pourrait utilement être médité par chacun, et contribuer à réduire, là où elles existent encore, ces raideurs d'un autre âge qui laissent perdurer ces formes perverses de mépris si préjudiciable à la démocratie participative.
Nous n'avons certes pas épuisé toutes les sources de malentendus et toutes les sortes de préventions qui parasitent largement le débat entre élus politiques et responsables d'associations. Tout au plus avons-nous pointé les quelques thèmes de discorde les plus souvent rencontrés. Ils ne sauraient seuls rendre compte de la réalité de ces relations complexes. Il existe bel et bien des initiatives conjointes, des actions communes salutaires et des volontés réciproques de coopération. Il est grand temps de les évoquer.

Initiatives conjointes et actions communes :

Elles constituent, à l'évidence, l'illustration attendue des coopérations mises en oeuvre sur le terrain et qui associent étroitement engagements des élus et initiatives associatives.
L'histoire récente, pour ne parler que d'elle, fait clairement apparaître combien le milieu associatif a porté et a finalement fait émerger bien des projets majeurs qui ont pesé sur la société civile (contraception, IVG, droit de vote à 18 ans, environnement, droits des exclus, parité...). On pourrait aisément en ajouter bien d'autres.
Dans ces nombreux cas, la demande sociale exprimée par les associations a progressivement eu raison de la surdité ou de la frilosité des politiques, et a donc pu se traduire en avancées législatives et en textes de lois.
Le chantier est loin d'être épuisé et le besoin toujours recommencé de réelles innovations sociales ne cesse de s'exprimer dans la mouvance associative.
On ne peut donc que se féliciter de l'initiative prise par le Premier ministre et qui a conduit à l'organisation des premières assises nationales de la vie associative les 20 et 21 février 1999. Les actes qui en ont été dressés sont riches d'enseignements et de perspectives d'avenir.
Nous n'en retiendrons que quelques points forts, ceux qui nous paraissent les plus proches des préoccupations exprimées lors de nos réflexions et de nos échanges.
Et d'abord celui-ci, souligné par C.Bartolone,

ministre délégué à la Ville, et relatif à la nature des relations entre associations et pouvoirs publics :
"Il faut que l'Etat soit en situation d'avoir un point de vue local... D'une certaine manière, au travers de la politique de la ville, nous sommes, Etat, collectivités locales, associations en train d'inventer une forme moderne de gouvernance d'autant plus indispensable que le véritable objectif de la politique de la ville est de réconcilier avec la démocratie... C'est un sujet essentiel parce que l'enjeu pour l'Etat est d'une certaine manière le passage d'une culture de méfiance à une véritable culture de partenariat avec les associations, le passage d'une culture du contrôle à une culture de l'évaluation..."

Nouvelle gouvernance et transition culturelle sonnent ici comme l'annonce d'une stratégie politique nouvelle résolument centrée sur un partenariat à part entière

Le partenariat, en effet, est devenu un maître-mot et comme le sésame d'une jouvence nouvelle dans les relations du politique à l'associatif.
Oh certes ce n'est pas tout à fait nouveau. Depuis plusieurs décennies existent des structures de dialogue et de concertation ou représentants des ministères, des élus locaux et d'associations diverses se côtoient en partenaires reconnus et se mobilisent autour de projets communs. Le FONJEP par exemple en témoigne depuis trente-cinq ans!
Aujourd'hui cependant un besoin nouveau de coopération se fait jour et Martine Aubry a eu raison de souligner lors des Assises que *"la rencontre entre le monde associatif et les nouveaux besoins sociaux est un enjeu fondamental"*. Le programme "nouveaux services, emplois jeunes" donne l'occasion aux associations d'aller plus loin dans l'innovation sociale : de permettre aux jeunes de jouer un rôle actif dans l'émergence de projets... Ce qui ne manque pas d'intérêt lorsque l'on sait le peu d'attrait qu'exerce encore la vie associative sur les 15-25 ans.

La mobilisation exemplaire du milieu associatif dans la création des emplois-jeunes mérite d'être largement soulignée. Mais cet accueil massif et souvent chaleureux des jeunes par les associations au travers de nouveaux services et peut-être de nouveaux métiers, reste cependant précaire et provisoire. Dans deux ans, à peine les aides de l'Etat vont parvenir à leur terme sans que soient pour autant acquises la consolidation et/ou la transformation de ces emplois nouveaux.

Il serait grand temps que le gouvernement dise clairement en la matière quelle sera alors sa stratégie.

Nouvelles activités ou nouveau public, l'éventail est largement ouvert qui offre au milieu associatif de nouveaux modes d'implication.
Denis Labayle, lors de son audition, a pointé quelques exemples signifiants d'initiatives innovantes en matière, par exemple, de lutte contre l'échec scolaire, contre l'insécurité des banlieues, ou encore pour l'accès au logement social, et pour l'insertion par le travail...

Dans tous ces domaines ce sont les initiatives associatives locales (fédérées ou non) qui ont apporté sur le terrain des solutions concrètes relativement efficaces au travers notamment, du *"tutorat et de l'enseignement mutuel assisté"*, des *"correspondants de nuit"* présents à Rennes, Rouen, Nantes, Toulouse, Strasbourg, des *"toits de l'insertion"* favorisant l'accès aux logements pour les plus démunis, des *"entreprises intermédiaires d'insertion"* ouvertes aux laissés pour compte de nos société d'abondance !

Il y a là des exemples de coopérations pertinentes entre les porteurs d'initiatives citoyennes et quelques élus soucieux d'avancer autrement.

C'est cela, et bien d'autres exemples qui faisaient encore dire à Martine Aubry lors des assises que *"sans les associations, notre tissu social serait encore plus déchiré, que beaucoup de femmes et d'hommes seraient sans recours et sans mains qui se tendent pour les aider ..."*

Tenter d'être un recours, apporter une aide que les pouvoirs publics le plus souvent diffèrent, bref s'efforcer de faire vivre ensemble autrement les citoyens ordinaires et ceux qui ne le sont plus, voilà bien des défis qui appellent à des convergences d'efforts et de moyens nouveaux.
Hubert Prevot, président de la CPCA ne soulignait-il pas au terme de ces mêmes assises que *"l'association est présente dans tous les domaines de notre vie économique, sociale et culturelle. Du berceau des petits enfants menacés au lit des mourants, de l'environnement de l'école aux centres de loisirs, des terrains de sports aux lieux de spectacle, des banlieues à animer, aux espaces naturels à gérer, partout des hommes et des femmes, des bénévoles et des salariés s'unissent pour apporter une réponse efficace qui toujours reste inspirée par un code de valeurs qu'elles soient morales, éthiques ou humanistes..."*
On sait en effet, au sein du monde associatif qu'il est des routes traversières qu'il faut impérativement ouvrir afin de déboucher sur de nouvelles pratiques sociales récusant résolument l'exclusion.
C'est tellement vrai que même le monde de l'économie a subi les assauts de l'initiative citoyenne.
Les associations ont, comme on sait, largement pénétré le champ de l'économie, à moins que ce ne soit l'économie qui ait investi le champ associatif au travers de pratiques innovantes aptes à renforcer le lien social.

Toujours est-il qu'aujourd'hui 120 000 associations ont un statut d'employeurs et comptent à ce titre 1 300 000 emplois salariés principalement dans le secteur de la santé et de l'action sociale, dans celui de l'éducation et dans celui des activités récréatives, culturelles et sportives. Près d'un Français sur deux pense d'ailleurs *"que les associations participent activement à la bonne santé de l'économie française..."*(CREDOC 1998).
Dès lors le partenariat avec les pouvoirs publics devient inévitable ce que regrettent d'ailleurs, selon l'enquête du CREDOC déjà citée, 74% de nos concitoyens qui trouvent en effet *"que les associations jouent trop souvent le rôle de l'Etat.."* mais il est permis de penser que ce sont plutôt les carences de l'Etat qui sont ici particulièrement visées.
Ce partenariat déclaré est encore parfois bien loin d'être idyllique (nous aurons ici même l'occasion de le souligner...) ; il n'en constitue pas moins un outil social efficace et performant.

Une quête d'écoute et de dialogue

Etre partenaire, c'est prendre part mais c'est aussi prendre parti. Le parti de ses convictions de ses aspirations, de ses mandats, bref un tout autre camp parfois que celui de ses interlocuteurs politiques et c'est là que bien souvent le bât blesse!
La coexistence pacifique des légitimités spécifiques du politique et de l'associatif a été très largement plébiscitée au sein du CESC, mais 77% des réponses obtenues précisent qu'elle ne saurait durablement s'établir que par *"la coopération, l'échange, le travail en*

commun, la reconnaissance, le respect mutuel et l'écoute privilégiée de la part des politiques..."

Voilà qui est clair et qui place l'écoute et le dialogue au centre des attentes du monde associatif. Or trop souvent l'écoute reste distraite et le dialogue tourne court.
Intérêt collectif et intérêt général s'opposent ou se contrarient sans que de part et d'autre soit véritablement recherchée une solution équitable ou un compromis acceptable. Dès lors le conflit s'installe, se nourrit de malentendus et dégénère parfois en antagonismes obstinés.

Les crispations des uns et des autres conduisent alors à des oppositions irréductibles dont la violence récupère les effets. Ainsi s'enlise le débat et s'organisent des dérives, qui conduisent parfois à une irruption associative dans le champ politique.
Le dépit associatif s'érige en mouvement protestataire et chemin faisant se découvre une vocation de parti politique. Si les exemples restent exceptionnels ils n'en sont pas moins emblématiques et recueillent de ce fait une audience populaire pour le moins préoccupante.

Pour le CESC, de telles dérives proviennent essentiellement, selon les répondants, *"d'une insuffisante prise en compte des attentes des citoyens par le pouvoir politique (63%)"* 14% sont d'un avis contraire. Un peu moins de 10% pensent en outre qu'il s'agit là *"d'une irruption somme toute normale dans une société démocratique..."*
C'est l'attitude des politiques qui est ici largement mise en cause : *"expression trop conventionnelle, déficit manifeste d'explications lors des choix opérés, rigidité et surdité de la technocratie politique..."*
De tels constats laissent perplexes et conduisent à rechercher quelques remèdes efficaces.

A l'évidence, c'est du moins l'avis dominant au sein du CESC, ils résident :

- *"dans une pratique de la politique de proximité faite d'explications, de débats et d'écoute..............................(32%)"*,
- *"dans la prise en compte réelle des attentes exprimées ....(23%)"*,
- *"dans la rénovation des pratiques du monde politique (23%) «à savoir» tenir les engagements pris, porter haut le sens de l'Etat, en finir avec le cumul des mandats...* "

L'équité de l'analyse commande de ne point instruire uniquement à charge le procès ainsi fait aux élus politiques. Il serait malhonnête de considérer que tout ce qui vient du monde associatif est forcément juste et vertueux tandis que tout ce qui participe du monde politique serait inéluctablement suspect. Prévarication et corruption, abus de biens sociaux et autres ingrédients ont hélas quelques adeptes dans chaque camp mais aussi bien au-delà de chacun d'entre eux !
Ce n'est donc pas par une défiance réciproque que l'on peut entrer sereinement dans le débat et dans le dialogue.
Elus politiques et responsables associatifs ont en partage la prise en compte des attentes et des besoins sociaux. Ils sont les uns et les autres parties prenantes du contrat social ; ils sont donc "condamnés" à l'écoute et au dialogue de bonne foi hors desquels il n'est point de salut dans une démocratie véritable.
Aujourd'hui, **des instances officielles de dialogue** permettent, au plan national tout au moins, une pratique d'échanges entre le pouvoir politique et les élus associatifs.
Le conseil national de la vie associative (CNVA) créé en 1983 et placé auprès du Premier ministre en tant qu'organe consultatif, regroupe 72 membres issus des 13 coordinations associatives de secteur, désignés pour trois ans par le gouvernement. La création du CNVA correspondait à un besoin

réel, celui de doter le pouvoir politique d'un interlocuteur reconnu du mouvement associatif français.

De l'origine à 1995, les travaux du CNVA ont privilégié la réflexion collective sur le monde associatif.

Un réel effort de coordination des différents secteurs d'activités associatives a été entrepris afin de rechercher une expression commune sur des problèmes transversaux (fiscalité, bénévolat, statut...).

Très vite cependant, il est apparu que le rattachement direct du CNVA, aux services du Premier Ministre, privait cet organisme d'une réelle liberté de manœuvre et encadrait quelque peu les initiatives prises. D'où le besoin ressenti d'une instance indépendante non liée au pouvoir politique. C'est ainsi qu'à la fin des années quatre-vingt s'est constituée la Conférence des présidents des coordinations associatives (CPCA) composée aujourd'hui des 13 présidents des coordinations, mais qui durent cependant attendre l'organisation en 1999 des premières assises nationales de la vie associative pour prétendre à une reconnaissance officielle de la part du gouvernement.

Aujourd'hui c'est la CPCA qui est véritablement l'organe politique du mouvement associatif Français, le CNVA restant l'organe technique consultatif. Instance de proposition et d'avis, le CNVA n'apparaît en rien comme une force de négociation. C'est la CPCA qui joue en fait désormais pleinement ce rôle.

A l'évidence un tel constat conduit à s'interroger sur cet étrange paradoxe que constitue l'existence d'une institution officielle de réflexion d'écoute et de dialogue, directement placée auprès du Premier ministre et de ce fait, semble-t-il, quasiment frappée d'impotence au point de s'en remettre à un organisme extérieur (la CPCA) pour affirmer la vocation militante du mouvement associatif à revendiquer, à proposer, à négocier.

C'est peut-être cette étrange situation qui a conduit les membres du CESC, dans l'enquête déjà citée, à émettre des opinions plus que critiques et presque désobligeantes vis-à-vis du CNVA : *"zéro"*, *"nul"*, *"rien"*, *"sans intérêt"*, *"inexistant"*, *"un machin de plus..."* 83% des réponses recueillies se rassemblent en ces déclinaisons ! Décidément rien ne va plus dans l'image d'une institution que le gouvernement de Pierre Mauroy avait donné au monde associatif il y a presque vingt ans !

Quelques réponses soulignent cependant le rôle positif de cette instance institutionnelle de dialogue (11%). Son renouvellement récent, (70% de nouveaux membres et un tiers de nouvelles associations mais aussi une plus forte féminisation (40% contre 25%) soumis certes pour avis à la CPCA, n'a pas conduit à renoncer à la procédure de la désignation. Il n'est pas sûr que ce pseudo-renouveau permettra au CNVA de vieillir moins mal qu'il n'a grandi!

Si le dialogue institutionnel national a fini par s'organiser, le dialogue régional, départemental et local tarde pour le moins à se doter d'instances représentatives et d'interlocuteurs reconnus.

Certes des premiers pas ont été faits et un an après les assises, il faut sans doute se réjouir de l'existence réaffirmée auprès de chaque préfet d'un délégué départemental à la vie associative (DDVA) dont la circulaire du 22 décembre 1999 a clairement redéfini et renforcé le rôle.

Aujourd'hui donc le DDVA :

- "coordonne au plan départemental l'action des services déconcentrés de l'Etat afin d'assurer une meilleure information des associations et une simplification des procédures
- anime le développement de la vie associative autour de projets associatifs en facili-

tant l'engagement bénévole et la prise de responsabilité civique (en particulier des femmes et des jeunes) aussi bien que la professionnalisation et le développement des compétences associatives. Pour cela il mobilise les politiques publiques et les financements publics.

- est l'interlocuteur des responsables associatifs au plan départemental, ce qui facilitera la concertation. Il développe des relations partenariales transparentes entre l'Etat et le monde associatif..." (DIES Février 2000).

De plus, la mise en place progressive dans chaque département d'une mission d'accueil et d'information des associations (MAIA) permettra d'assurer :

- la coordination des fonctions d'accueil dans les services de l'Etat.
- La diffusion des informations nécessaires aux associations
- Le suivi de la formation des agents concernés
- La liaison avec les responsables associatifs et les collectivités territoriales.

La volonté politique du Premier ministre est ainsi concrètement illustrée et vise à tisser des relations étroites et à instaurer des lieux et des pôles permanents de dialogue et d'écoute entre les acteurs des services publics de l'Etat et les responsables du monde associatif.

Les pesanteurs rencontrées

Elles ont amplement alimenté les propositions des responsables associatifs au terme des premières Assises nationales de la vie associative. La première des exigences a été opportunément rappelée par Hubert Prevot, président de la CPCA : ***"Monsieur le Premier Ministre, simplifiez-nous la vie...***

En effet c'est le poids des contraintes administratives et la complexité des procédures qui irritent légitimement les acteurs associatifs. *" Dans quelques domaines,* rappelait Hubert Prevot, *politiques sociales, environnement, aménagement du territoire etc... l'imbroglio est devenu enchevêtrement. Les agréments pour certains secteurs, peuvent selon les cas dépendre de dix ministères..."*

La simplification administrative devient un impératif catégorique pour tous ceux qui sur le terrain se heurtent à la trop pesante bureaucratie française. Un important travail est attendu en matière de regroupement de textes réglementaires, de clarification de procédures, de mise en place d'interlocuteurs compétents aptes à décoder la nébuleuse associative. Les dispositions de la circulaire déjà citée du 22 décembre 1999 pourraient de ce point de vue faciliter au quotidien la vie des associations.

Mais même les avancées observées des dispositifs législatifs ou réglementaires sont encore loin de répondre à toutes les attentes.

Jean Bastide, le président alors en exercice du CNVA, n'a pas manqué de souligner à l'issue des assises les effets pervers de dispositions récentes découlant de l'application de la loi SAPIN. *"Cette procédure, précisait-il, par excellence du domaine concurrentiel, est appliquée désormais, par certaines collectivités locales à des secteurs qui n'étaient originellement pas visés par la loi. Une telle procédure introduit la concurrence, non seulement entre associations et organismes lucratifs, mais aussi entre les associations elles-mêmes.*

Ne faut-il pas voir dans cette approche extrême, mais bien réelle, une illustration de la prédominance du marché pour réguler les échanges et la domination d'un libéralisme économique qui conduit naturellement, si l'on n'y prend pas garde, à la conception qu'il n'y aurait pas d'autres formes d'orga-

nisations pour entreprendre que les entités qui agissent à des fins lucratives sur le marché...?"

Pertinente remarque assurément que celle-ci, qui vient rappeler qu'il est plus que temps de s'intéresser à ce que sont véritablement les associations et donc à leurs modes spécifiques d'action et d'innovation, au lieu de ne s'en tenir qu'à ce qu'elles font comparativement aux autres forces du marché.

La dérive économique et libérale ainsi observée reste préoccupante et inquiète légitimement le monde associatif.

Autre source d'inquiétude :

l'insécurité fiscale ressentie par bon nombre d'associations

Là encore il était temps de clarifier les choses tant l'assimilation des activités occasionnelles ou non des associations à des pratiques paracommerciales conduisait l'administration fiscale à exiger le versement des impôts et taxes correspondantes (TVA, taxe professionnelle, impôt sur les sociétés...)

Dès 1987 en effet les ministres concernés (économie et finances, commerce, concurrence) invitent les préfets à se préoccuper de la *"lutte contre les pratiques paracommerciales" en distinguant "'activité normale de l'association ou de la coopérative, de l'extension abusive qui nuit aux commerçants..."* et donc à se livrer *"à un contrôle approfondi de certaines activités strictement commerciales qui s'exercent de manière délibérée dans le cadre juridique des associations..."*

Près de dix ans vont s'écouler avant que n'apparaisse enfin l'annonce (Alain Juppé, 1996) d'un engagement politique visant à arrêter des mesures significatives portant notamment sur la reconnaissance d'utilité publique et la transparence financière. Lionel Jospin, succédant à Alain Juppé va prendre dés le 1er décembre 1997 l'initiative de confier à Guillaume Goulard, maître des requêtes au Conseil d'Etat une mission de clarification du régime fiscal des associations. Près d'un an plus tard, la Direction générale des impôts rendait publique l'instruction du 15 Septembre 1998 découlant du rapport Goulard et selon laquelle étaient précisées les conditions permettant d'exonérer ou non des impôts commerciaux les associations, à savoir :

- la gestion est-elle désintéressée ?
- L'association concurrence-t-elle une entreprise?
- Le produit proposé, le public visé, le prix pratiqué, la publicité faite, sont-ils identiques à ceux d'un organisme marchand ?

Une telle clarification n'a certes pas encore levé toutes les ambiguïtés (notamment pour les associations à vocation culturelle) ; elle a cependant conduit à identifier clairement dans bon nombre de cas l'utilité sociale de l'activité associative proposée.

En effet la référence aux quatre critères, produit, public, prix, publicité permet de préciser :

- Si le produit couvre un besoin non ou mal satisfait par le marché
- Si le public concerné rassemble des personnes en situation économique et sociale difficile
- Si le prix proposé reste inférieur à ceux du secteur lucratif
- Si la publicité faite témoigne du caractère non-commercial de l'activité et ne s'adresse donc pas *"à un public analogue à celui des entreprises du secteur concurrentiel..."*

La régularisation du régime fiscal des associations auprès des services fiscaux a été reportée par l'instruction du 16 février 1999 au 1er janvier 2000.

A l'évidence, les choses sont désormais plus claires et les dispositions arrêtées se

sont attachées à préserver les activités associatives d'une imposition aveugle et abusive...
C'est ainsi qu'une association dont la gestion est désintéressée est exonérée de TVA et d'impôt sur les sociétés pour les services à caractère sportif, éducatif, culturel ou social rendus à ses membres
De plus *"ces associations qui ne sont pas soumises aux impôts commerciaux au titre de leur activité principale en sont également exonérées pour les recettes de six manifestations de soutien ou de bienfaisance organisées dans l'année à leur profit exclusif..." Sont concernées les manifestations qui font appel à la générosité du public pour obtenir des moyens financiers exceptionnels permettant de faciliter la réalisation des buts poursuivis : bals, kermesses, vente de charité, concerts, spectacles, loteries, réunions sportives etc..."* (sources : Direction générale des Impôts GP 181. Décembre 1999)

Si ces textes ne font pas encore l'unanimité au sein du monde associatif, ils ont eu au moins le mérite de prendre en compte les évolutions qui ont conduit, selon les termes mêmes de la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale, *"les associations à adopter des modes de gestion plus proches de ceux des entreprises, à modifier leur mode de financement et à développer des activités nouvelles..."*

Contraintes administratives et insécurité fiscale ne sont pas les seules préoccupations qui assaillent aujourd'hui le monde associatif, impérativement confronté au caractère désintéressé de la gestion qui implique juridiquement le bénévolat des dirigeants et plus largement le *"bon vouloir"* de tous les autres !
Bénévolat, bon vouloir, bonne volonté, autant de déclinaisons signifiantes de la même idée-force : celle d'un don de temps volontaire et non rémunéré mis en oeuvre en milieu associatif ou dans des réseaux de proximité et de voisinage.
Or si le bénévolat reste légitimement l'attribut majeur du fait associatif, s'il rassemble aujourd'hui sous ses formes les plus diverses plus de vingt millions de nos concitoyens, il n'en demeure pas moins une source réelle de préoccupations pour bon nombre de responsables associatifs.

Nous l'avons déjà ponctuellement souligné, mais rappelons cependant que le bénévolat associatif :

- concerne majoritairement les hommes,
- qu'il est en relation directe avec le niveau des diplômes obtenus mais aussi avec :
- la commune de résidence (le monde rural et les petites villes constituent ses sites de prédilection),
- la région d'habitat (le Sud de la France et le Bassin parisien semblent constituer des zones où la probabilité d'engagement est plus faible qu'ailleurs),
- le nombre d'enfants présents au foyer,
- le réseau relationnel des ménages et qu'il s'intéresse d'abord aux activités sportives, culturelles et de loisirs ce que confirme d'ailleurs Lionel Prouteau dans l'intéressante analyse publiée dans "Economie et Statistique" n° 311 de 1998 ("Les différentes façons d'être bénévole").

En quoi donc une telle situation est-elle source de préoccupations ?

En fait, ce bénévolat associatif, largement répandu et incontestablement gratifiant au plan personnel et social, connaît assez vite ses limites dès lors que se multiplient les taches de représentation et d'animation durable de l'association concernée.
Lors des Assises nationales, Marie-Georges Buffet, ministre de la Jeunesse et des

sports a judicieusement rappelé ce que veulent et ce que demandent les bénévoles.

Ce qu'ils veulent : c'est *"avoir du temps pour pouvoir agir, du temps pour pouvoir représenter leur association dans des instances de consultation ou pour aller exposer leur projet à leurs partenaires, élus, administrations etc."*

Ce qu'ils demandent : c'est

- *"que leurs compétences soient reconnues"*
- *"que chacun et surtout chacune puisse avoir des responsabilités associatives sans que cela gêne leur vie familiale..."*
- *"pouvoir être formés."*
- *"être rassurés quant à l'exercice de la responsabilité associative..."*

bref "être informés de leurs droits et de leurs devoirs..."

De plus les conditions mêmes d'exercice du bénévolat se modifient sous la pression des évolutions sociales, et les publics concernés se diversifient à leur tour. Aujourd'hui le *"bon vouloir"* toujours si nécessaire apparaît vite insuffisant dès lors que les responsabilités à assumer s'accroissent et que les tâches à accomplir impliquent des savoir-faire spécifiques.

Il n'est plus rare de voir s'engager dans un bénévolat associatif, des hommes et des femmes venus d'abord chercher auprès d'une association, une aide, une assistance, un réconfort, un emploi précaire ou une activité ponctuelle, et qui à leur tour entendent bien faire aussi quelque chose pour autrui.

Recevoir et donner participent ainsi du même besoin de vie, d'action et de reconnaissance sociales. Cet aspect nouveau du bénévolat impose aux responsables associatifs la recherche de stratégies nouvelles de formation et d'accompagnement social et donc la mise en oeuvre de moyens adaptés à cette dynamique inédite d'innovations incontournables.

Plusieurs études récentes notamment du CNVA en 1995 et 1997 ont systématiquement analysé les différents problèmes liés au bénévolat et au financement des formations indispensables. Lors des assises, François Mahieux, Directeur de l'UNAF, a rappelé l'essentiel des attentes exprimées : *"La reconnaissance des associations comme cellules constitutives du tissu social fait de la formation des bénévoles, de son organisation, de son financement et de son inscription dans une perspective de transmission des valeurs et des savoir-faire autour du projet associatif, un devoir pour l'Etat, au risque pour lui s'il venait à y manquer, de menacer la cohésion du tissu social lui-même..."*

Depuis, plusieurs mesures concrètes ont été prises, concernant :

- l'octroi du congé de représentation,
- la réforme du Fonds national de développement de la vie associative et l'accroissement de son budget,
- la prise en compte des acquis professionnels relatifs aux activités non-salariées exercées hors de tout système de formation,
- la possibilité d'obtenir un congé individuel de formation.
- le droit de réduction d'impôt pour les frais engagés dans le cadre de l'animation et du fonctionnement d'une association.

A l'évidence la volonté politique d'apporter un certain nombre de réponses concrètes aux attentes du monde associatif a été clairement illustrée.

Faut-il aller plus loin et s'atteler par exemple à la lourde charge que constituerait la reconnaissance pleine et entière d'un véritable statut de l'élu associatif ? Rien n'est moins sûr.

Il est d'ailleurs intéressant d'observer qu'en la matière les points de vue exprimés lors des assises recoupent assez largement les

opinions contrastées émises par les membres du CESC en novembre 1999. Partisans et adversaires d'un statut se partageaient alors équitablement 70% des réponses recueillies (35% pour, 35% contre).
En fait ce sont les conditions d'exercice du bénévolat (prise en charge des frais, heures de délégation, droit à la formation, reconnaissance sociale...) qui font l'unanimité et pourraient largement tenir lieu de statut informel.

Au sein du CESC, l'attachement au bénévolat est comme on sait fortement affirmé et l'on craint que la promulgation d'un statut juridique de l'élu associatif ne se pare d'effets pervers et ne contribue, chemin faisant, qu'à l'émergence redoutée de nouveaux notables.
Pour autant on ne peut que se réjouir de la mise en oeuvre progressive des dispositions permettant aux bénévoles d'exercer sans obstacles majeurs leurs responsabilités associatives et de voir celles-ci bénéficier désormais d'une véritable reconnaissance sociale.
Certes tout n'est pas réglé et bien des difficultés quotidiennes attendent et attendront encore longtemps les acteurs associatifs.
Les problèmes de fonctionnement, de moyens financiers, de recrutement et/ou de renouvellement des responsables, de formation, et de communication préoccupent légitimement bien des associations.

Nombre d'entre elles succombent chaque année, victimes des découragements ressentis, des lassitudes éprouvées, des relèves impossibles. D'autres interrompent leur activité parce que les objectifs qu'elles se proposaient ont été atteints et qu'il y a lieu désormais de s'intéresser à autre chose. Quelques-unes ne résistent guère à leurs déboires judiciaires et financiers!

Ce ne sont là que quelques-unes des pesanteurs rencontrées au hasard de l'aventure associative. Bon nombre d'entre elles, c'est vrai, relèvent de la responsabilité directe du législateur et donc du politique. D'autres participent à l'évidence des aléas de la vie associative elle-même et donc des hommes et des femmes qui l'animent au quotidien.
Ensemble elles illustrent cependant, le long chemin montant de cette démocratie toujours difficile qu'il nous reste sans cesse à enrichir et à renouveler.

Pour une démocratie renouvelée

La démocratie, en tant que principe de gouvernement selon lequel la souveraineté appartient au peuple, a connu tout au long de l'histoire humaine, bien des déclinaisons et a dû s'accommoder, bon gré, mal gré, de dérives douteuses laissant le peuple souverain souvent à l'écart d'un contrôle réel du pouvoir politique.
Les démocraties dites populaires sont encore dans bien des mémoires et il n'est pas dit que les dernières d'entre elles soient sur le point de renoncer!
En France même, gardons nous d'oublier que soixante-dix ans après la proclamation de la 3e République le suffrage n'était toujours pas universel puisque les femmes en étaient exclues! Ce n'est certes qu'une anecdote mais dans les années trente, à l'Ecole normale supérieure de jeunes filles de Fontenay-aux-Roses, seul le jardinier avait le droit de vote : étrange démocratie !
Certes les temps ont changé et les pratiques démocratiques se sont vulgarisées. Notre démocratie dite représentative s'est amendée mais aujourd'hui encore le mode de scrutin majoritaire ne va pas sans susciter d'âpres débats.
C'est dire combien le principe de la souveraineté populaire reste contingent et combien la représentativité politique laisse perplexe bien des observateurs.
Nous n'avons pas ici compétence à légiférer mais, au moment où le CESC s'interroge sur la légitime prise en compte des diversités associatives par le pouvoir politique, il n'est pas interdit de se demander si celui-ci ne serait pas à même de réfléchir à son tour sur une nouvelle adéquation de sa représentativité socio-politique aux composantes les plus diverses de la communauté nationale, même s'il y a lieu d'en exclure a priori les farouches tenants des totalitarismes extrêmes, disqualifiés de la démocratie!
A l'évidence donc, notre démocratie n'est pas encore un chef d'oeuvre mais il n'est pas dit qu'elle ne soit pas en péril!

Est-ce véritablement excessif d'avancer de tels propos ?

• Oui assurément si l'on ne veut apercevoir que le fronton de l'édifice, n'avoir d'yeux que pour ce qui rassure et laisser dans l'ombre les déficits chroniques d'écoute et de dialogue.
• Non, par contre, si l'on veut bien considérer qu'aucune légitimité politique ne peut rester sourde voire indifférente à la montée des expressions sociales.

En cela le péril est grand, malentendus et préventions entre le pouvoir et l'opinion engendrent bien des effets pervers et nous l'avons amplement souligné. Le sentiment largement répandu selon lequel bon nombre de citoyens ont l'impression d'être finalement les laissés-pour-compte du pouvoir politique encourage l'abstention, l'indifférence, la résignation fataliste, l'abandon de toute citoyenneté active et vigilante.
Or l'indifférence supposée n'est pas réellement une cause, elle est bien davantage une résultante et un produit. Oh certes les

rites institutionnels sont plus ou moins respectés : les travailleurs travaillent, les étudiants étudient, les chômeurs chôment !
L'érosion constatée des mouvements associatifs de masse, le lent effritement des familles politiques, le scepticisme avoué par tous les *"ras-le-bol"*, les *"bof"* et les *"à quoi bon !"* qu'on ne peut plus ne pas entendre, témoignent sous nos yeux de l'avancée et de la conquête d'une sorte d'indifférence exubérante, cuirassée d'égoïsme et souvent de dépit, qui semble bien être devenue -mais a-t-elle seulement jamais cessé de l'être- ? le maître-mot des hommes qui s'ignorent ! La révolte ou l'engagement des plus ardents tentent ici ou là de parer au plus pressé ; l'aide, l'assistance, la solidarité plus ou moins épisodique parent l'aumône du masque de l'équité. Le peuple souverain dans sa diversité attend toujours des lendemains qui écoutent autant que des surlendemains qui chantent!
A cela les politiques opposeront leurs initiatives et leurs lois, les avancées sociales de leurs stratégies compensatoires de redistribution et ils auront certes raison, mais cela n'écarte pas le péril de nos démocraties impotentes.
Aujourd'hui c'est d'une vision nouvelle de nos sociétés en marche qu'il conviendrait de se doter.
Notre démocratie de délégation portée à bout de bras par les forces politiques de droite ou de gauche doit se guérir de son contentement.
Certes elle rassemble encore 40, 50, 60% du corps électoral, selon les cas, mais sachons bien que le premier parti de France est celui qui se tait, qui s'abstient, qui doute et qui subit. Nul ne peut s'en accommoder impunément.
L'espace associatif lui-même qui rassemble pourtant près d'un Français sur trois laisse sur leur faim (ou sur leur indifférence) tous les autres.
Convient-il de s'en satisfaire et de considérer que cela participe du sort commun des sociétés humaines ? Sans doute pas.
Nous savons tous que la France qui bouge, qui s'engage qui agit, est la frange minoritaire de la population.
La démocratie d'implication, celle-là même qui voit s'affirmer les citoyennetés éveillées, ne mobilise guère qu'une fraction dérisoire du corps social.
De tels constats conduisent à s'interroger sur nos aptitudes communes à régénérer la démocratie au quotidien.
Permettre aux citoyens de s'investir dans la vie démocratique du pays est, disons le tout net, tout autant l'affaire des politiques que des militants associatifs. Les uns et les autres sont conjointement comptables de l'inertie collective.
Parce qu'ils ont le pouvoir de décision les politiques sont au premier rang et ils le savent bien.
Il leur appartient donc d'élargir plus encore l'espace social de la démocratie participative. Mais ils ne pourront le faire qu'au plus près du terrain. Ils ne pourront le vivre pleinement, que s'ils se guérissent de leur soif de mandats.

Le cumul des mandats que d'aucuns s'emploient à justifier au nom d'une efficacité plus grande, n'est qu'un narcissisme de plus, gratifiant sans doute mais ô combien préjudiciable au redéploiement de la démocratie représentative.
Ce n'est pas ici le lieu d'instruire ce procès, mais c'est au moins l'occasion de rappeler que l'attente des démocrates est aujourd'hui dans le lien de proximité, d'écoute et de reconnaissance.
Or, nous l'avons souligné, la multiplicité des tâches et des responsabilités exercées par les multi-mandataires politiques, conduit à la dispersion, à l'écoute distraite, au dialogue tronqué et peut laisser croire que la politique est un métier alors qu'elle ne devrait être qu'un engagement temporaire,

qu'une charge provisoire dont on n'est ni propriétaire ni héritier par destination.
Devenir un professionnel de la politique peut certes conduire à satisfaire un plan de carrière, cela peut même rassurer certains, quant aux capacités et aux compétences des élus en ces temps où technostructures et technocrates orchestrent largement le débat dit démocratique!
En fait, sur le terrain, ce professionnalisme-là ne manque pas de susciter bien des effets pervers.
Trop souvent, il modifie bien des comportements, tant chez les élus que chez les électeurs.
Les uns, familiers de la chose politique et couronnés par le suffrage, se lassent parfois d'avoir à développer patiemment les explications nécessaires à la justification des décisions prises et des votes émis.
Les autres, avides de réponses immédiates et de solutions concrètes, s'étonnent souvent des atermoiements observés, des lenteurs constatées, et enragent parfois de voir que les élus *"qui sont payés pour ça !"* ne parviennent toujours pas à régler les problèmes posés!

Le déficit d'information fait rituellement partie des critiques des électeurs à l'encontre des élus même s'il n'est pas sûr qu'il soit toujours fondé. Dans ce complexe jeu de rôles, puisque l'élu est un *"pro"* de la politique, il doit avoir réponse à tout, face à des demandeurs voire à des quémandeurs qui après tout l'ont fait *"roi"* pour ça !

Dès lors comment s'étonner des stratégies de contournement mises en oeuvre par les politiques pour tenter de desserrer ce type d'étreinte. Faux-fuyants, faux-semblants, langue de bois sortent de là et s'ils ne parviennent cependant pas *"à tromper tout le monde tout le temps "*, ils n'en écornent pas moins les pratiques respectables de la démocratie.

La professionnalisation du rôle politique et donc cette sorte de statut de spécialiste qui est ainsi conféré aux élus n'est pas étrangère à la vocation de notable qui s'affirme si volontiers et dans le pire des cas, à la suffisance qui en découle, affichée ici ou là par quelques-uns .
Bref, cette passion pour la politique qui peut conduire chacun à tenter d'y consacrer sa vie et d'en faire donc étrangement son *"métier"*, ne dispense quiconque du sentiment d'appartenance à la même communauté citoyenne, à ce camp de base des hommes et des femmes présumés ordinaires mais qui ne sont pas moins que d'autres porteurs de valeurs, de capacités et de vertu !

Tenter donc de rénover les pratiques de la démocratie et d'en renouveler l'exercice ce serait peut-être, par-delà les errements observés des parti-pris de protestation, de proposition, de contestation, de représentation ou de participation, rencontrés ici et là, de donner corps et âme à une véritable **démocratie de considération.**
Les hommes et les femmes mais aussi les jeunes de ce temps ont envie et besoin d'être reconnus et considérés, d'être regardés tout à la fois pour ce qu'ils sont et pour ce qu'ils sont en droit de devenir. Nous l'avons dit, des responsables associatifs, cela concerne plus largement tous les autres qui n'existent dans cette démocratie que par ricochet, tous les cinq ou six ans quand on s'empresse alors de mobiliser leurs suffrages.

C'est cet écart qu'il faudrait s'employer à réduire entre ceux qui détiennent la légitimité politique et ceux qui en sont la source et le fondement. On a certes tenté, par décentralisation interposée de rapprocher, comme on dit, le pouvoir du citoyen, mais n'a-t-on pas tout au plus installé de nouveaux cénacles, de nouveaux notables (à moins

que ce ne soit encore et encore les mêmes), de nouveaux cercles d'initiés?

La politique de la Ville, si longtemps dans l'impasse, s'efforce aujourd'hui de favoriser les actions de proximité, d'inciter à l'initiative citoyenne, de fédérer les bons vouloirs; ce sont assurément des petits pas qui comptent, ils sont loin pourtant des grandes enjambées que bien des impatiences réclament.

Sans doute est-ce un propos trop convenu, mais rénover le fonctionnement de la démocratie tant représentative que participative, c'est s'attacher résolument à le purger de cet insupportable cortège d'affaires en tous genres qui conduisent élus politiques et accessoirement responsables associatifs à répondre devant les tribunaux de malversations diverses.

Disons-le tout net, toute délégation de souveraineté et de confiance populaires exige de chaque mandataire vertu civique et probité morale c'est-à-dire courage et intégrité. Aujourd'hui la tentation est grande de jeter un discrédit global sur la classe politique au prétexte que des scandales retentissants ont frappé d'indignité un certain nombre d'élus et de hauts responsables. La médiatisation souvent intempestive qui conduit parfois *"à jeter aux chiens l'honneur d'un homme"* n'est pas étrangère à ce déficit d'image qui affecte le sérail politique et à cette défiance de bien des citoyens devant le suffrage.

Il appartient certes aux partis politiques de balayer devant leurs portes, mais il appartient plus encore à chacun de nous de faire acte de vigilance.
Il serait vain de penser qu'une telle transformation de nos pratiques démocratiques ne puisse venir que du pouvoir politique ou des partis eux-mêmes. Ils auront certes leur rôle à jouer mais c'est bien la société civile tout entière qui aura à prendre en charge ces leviers de mutation.

Le monde associatif, dans sa diversité, peut être le ferment de cette jouvence nouvelle car il est avant tout un espace de liberté et d'initiative. Non seulement en effet il est porteur d'attentes collectives spécifiques et à ce titre se préoccupe de la réalisation d'un vrai projet d'action économique, culturelle, sportive ou sociale, mais encore fait parfois émerger des aspirations d'intérêt général qui pourraient utilement enrichir la vie démocratique du pays.

Il a lui aussi besoin de considération, de reconnaissance, de signes clairs de connivence de la part de tous les démocrates.
Il n'est pas pour autant à l'abri de dérives frauduleuses. Là encore des exemples flagrants ont alerté bien des consciences même si globalement le mouvement associatif français n'est pas l'objet d'une suspicion établie.
Des enjeux financiers considérables affectent d'ores et déjà telle ou telle composante à vocation sportive ou sociale qui pourraient chemin faisant finir par y perdre leur âme !
Cela montre à l'évidence qu'il ne saurait y avoir de démocratie sans exigences, sans vigilance et sans contrôle.

L'exigence de vertu, de probité, d'honnêteté et de franchise reste commune au monde politique et au mouvement associatif et se décline de la même façon. On n'est pas a priori suspect parce qu'on est élu et nécessairement vertueux parce qu'on est président d'une association. Les faits divers le montrent chaque jour!
La démocratie se construit et s'enracine dans le refus de la compromission et encore et toujours dans l'indispensable "parler-vrai".
La parole en tant qu'outil de gouverne-

ment ne saurait impunément se prêter aux masques des vérités tronquées ou des propos inconséquents.

Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on a dit qu'on ferait, c'est vivre pleinement la démocratie à haute voix. Nous en sommes encore bien loin! Or le message politique a plus que jamais besoin d'être sincère pour être crédible. C'est lui qui est entendu, écouté, discuté, redit et répété. Il est à la fois message et messager, idée et action, promesse certes mais déjà réalité toute proche (c'est du moins ainsi qu'il est perçu). Quoi qu'on en pense, pour le politique aussi, donner sa parole, c'est s'engager à l'honorer. On pourrait utilement s'en souvenir sur bon nombre d'estrades!
Or voilà que nos estrades, précisément, ne sont plus ce qu'elles étaient.

Le surgissement tonitruant des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) ouvre des espaces démesurés d'échanges et de convivialité, tour à tour salutaires et menaçants selon l'usage qui en sera fait.
Tout se passe comme si désormais, le forum se mondialisait, comme si l'émetteur inconnu, quasi-anonyme, pouvait presque impunément interpeller les pouvoirs les plus protégés, les plus inaccessibles. Messages électroniques, groupes de discussions, clubs largement ouverts, brassent les idées, mobilisent les énergies, bref prennent la parole sans qu'elle leur soit explicitement donnée! Parions déjà que la démocratie y gagnera même si l'essor de ces pratiques individualistes peut porter ombrage au fait associatif et si la fracture sociale, culturelle et pour tout dire numérique donnera longtemps encore signe de vie.
Cette authentique révolution technologique porte en elle une révision déchirante du militantisme politique. La multiplication des sites sur Internet en témoigne chaque jour.
Cela ne concernera pas seulement les partis politiques traditionnels. Le mouvement associatif, le syndicalisme, les coordinations les plus diverses, les familles de pensée, les églises elles-mêmes sont d'ores et déjà ou seront inéluctablement impliqués.
Sous nos yeux encore ébahis, l'électronique a ouvert la boîte de Pandore, pour le meilleur et pour le pire.
Désormais il faudra, qu'on le veuille ou non, prendre en compte cet espace éclaté de la communication qui se rit des frontières, des cultures, des législations et devient la réalité tangible du *"village planétaire"* si cher à Mac Luhan !.

Citoyenneté, militance, adhésion, appartenance, vont être confrontées à ce qui n'a jamais été dans cette turbulence d'une démocratie du grand large, inédite et fatalement dérangeante, multipliant tout à la fois les points d'ancrage insoupçonnés et larguant les amarres rituelles, familières et rassurantes. Comment dès lors, maintenir le cap, la cohérence des systèmes, la cohésion des groupes ?
L'interconnexion est désormais outil de rassemblement, de mobilisation d'énergies dispersées, de confluence de forces méconnues, et les manifestations récentes qui ont paralysé le sommet de Seattle sur l'Organisation du commerce mondial en constituent une illustration probante.
Une étrange proximité virtuelle fédérant des solidarités disparates vient ainsi bousculer les usages établis.
Il ne s'agit encore que d'exemples épars, que de signes avant-coureurs d'une mutation nouvelle des sociétés humaines dans leurs pratiques démocratiques.
Face à de tels bouleversements de nos modes d'appartenance et de citoyenneté nous sommes pour ainsi dire condamnés à nous accommoder d'une démocratie turbulente, d'une vie associative exubérante et émancipée, étrangère aux appareils, aux

lois, aux habitudes, aux hiérarchies installées.
Les partis politiques tout autant que les associations elles-mêmes vont devoir renouveler leurs messages, leur stratégies militantes, leur modes de communication et de débat.
Un certaine source de militantisme peut en sortir fortifiée. Celle par exemple qui naît parfois de la rencontre fortuite, de l'échange occasionnel, du bénévolat informel, bref de l'occasion inattendue qui peut cependant conduire à un engagement ponctuel... D'où l'initiative emblématique et ô combien pertinente de la Poste, (relayée d'ailleurs par l'association des maires de France), envisageant d'offrir une adresse e-mail à chaque français et de multiplier les pôles de connexion au sein du service public.
Le réseau mondialisé supplante sous nos yeux les autoroutes balisées de l'information et tisse sa toile démesurée d'échanges et de dialogues. C'est la source annoncée de tous les périls, dit-on volontiers, c'est aussi la fontaine de jouvence d'une démocratie renouvelée.

Devenus citoyens du monde, nous ne pouvons que tenter d'élargir nos horizons de démocrates jusqu'alors assignés à résidence de partis pris, de militances encadrées, d'idéologies captives.

"Un jour, disait Boris Vian, il y aura autre chose que le jour..." C'est le défi même d'une démocratie nouvelle, espérée et cependant inattendue tant elle bouleversera l'ordre des choses et des idées.
C'est dans cet espace du monde que nous aurons à innover, à imaginer, à bâtir et désormais à vivre. Voilà qui pourrait utilement nourrir demain les réflexions du CESC au seuil de ce nouveau millénaire qui sait déjà que *"l'avenir n'est plus ce qu'il était..."*.

Propositions

L Nous pourrions sans doute reprendre ici, ne serait-ce que pour les magnifier les nombreuses propositions formulées par les responsables associatifs à l'issue des premières assises nationales de la vie associative. Elles ont été rendues publiques et nombre d'entre elles, sous l'impulsion du Premier ministre, sont aujourd'hui l'objet de dispositions nouvelles mises en oeuvre au sein de plusieurs ministères.
Par ailleurs le Parti socialiste a engagé une réflexion proche de la nôtre au sein de sa commission nationale vie associative, qui formulera des propositions spécifiques et que nous ne saurions donc ici reproduire purement et simplement.
Parce qu'il est un groupe de recherche, de réflexion et de conseil, le CESC ne peut que tenter de dégager quelques orientations susceptibles d'éclairer d'un jour nouveau les relations entre le pouvoir politique et le monde associatif en vue d'un renouvellement attendu de la démocratie au quotidien.
Or ces orientations participent de quelques impératifs qu'il est ici essentiel de rappeler :

Représenter c'est connaître et reconnaître

La démocratie représentative, vécue comme telle, suppose de la part des élus une connaissance réelle des diversités économiques, politiques, culturelles et sociales. Ce n'est jamais l'élection seule qui confère spontanément la connaissance et la compétence pas plus chez les politiques que chez les responsables associatifs (même "si c'est en forgeant qu'on devient forgeron" !). Il n'est pas dit pour autant que ce soit l'onction des grands diplômes et des hautes formations qui prédispose véritablement à la représentation du peuple souverain!
Sans vouloir comme Lenine que *"toute cuisinière soit en mesure de gouverner l'Etat"*, il apparaît aujourd'hui nécessaire que tous ceux et toutes celles qui briguent le suffrage de leurs concitoyens (ou des adhérents de leur association), se donnent les moyens de savoir de quoi ils parlent et de le dire clairement.
C'est une élémentaire exigence de respect vis-à-vis de la fonction représentative.
La demande explicite de formation qui émane notamment du monde associatif confirme le bien fondé de cette exigence première.
De plus, nous avons largement souligné combien le fait d'être reconnu était essentiel pour le mouvement associatif.
C'est le déficit observé en la matière qui nourrit les plus âpres malentendus. Pour bien des élus cette reconnaissance de l'identité associative, lorsqu'elle existe, reste souvent formelle et ne modifie en rien la nature des pseudo-relations établies.
Il y a là une atteinte insupportable à la dignité des personnes et à l'honneur des organisations. Dans une démocratie vivante, l'élu doit rester un interlocuteur permanent.
C'est l'écoute qui est son vrai métier et le dialogue sa vocation.
Représenter autrui, c'est bel et bien reconnaître en chacun cette parcelle de souveraineté éclatée dont on n'est jamais que le dépositaire provisoire.
Cette reconnaissance cependant ne saurait être à sens unique.
Le primat du politique s'impose à chacun, ce qui ne dispense en rien des armes de la contestation vis-à-vis des choix envisagés ou des décisions prises.

■ En conséquence, si la représentation nationale aspire véritablement à prendre en compte les diversités sociales que rassemble le mouvement associatif, elle ne peut qu'encourager le gouvernement dans :

- ***la création d'un observatoire national de la vie associative susceptible de la tenir informée des réalités observées.*** **L'idée est certes dans l'air du temps, depuis l'annonce faite par le Premier Ministre au terme des Assises, encore faudrait-il lui donner réellement et rapidement les moyens matériels et humains d'exercer pleinement sa mission.**
- ***l'augmentation massive des crédits alloués au Fonds national pour le développement de la vie associative afin que celui-ci dispose dès 2002 des 100MF que réclame depuis des années déjà le CNVA*** **(la dotation actuelle est passée de 25 à 40 MF, elle n'en reste pas moins inférieure de 10MF à ce qu'elle était en 1995!)**
- **De plus en matière de reconnaissance, un réel effort doit être entrepris afin de sensibiliser les élus mais aussi les responsables du Parti socialiste et plus largement de la Gauche plurielle, à l'importance d'une stratégie d'estime et de reconnaissance mutuelles entre le mouvement associatif dans sa diversité et les diverses composantes politiques de la majorité gouvernementale.**

Mais cette reconnaissance réciproque a aussi ses limites qui sont celles de l'adhésion commune aux valeurs de la démocratie.

■ En effet, disons le tout net : un démocrate n'a pas à reconnaître les tenants déclarés ou non des groupuscules, des organisations ou des sectes qui portent atteinte à la dignité humaine.

En cet espace de liberté que confère à chacun la loi de 1901, reconnaître, c'est accepter la diversité chaque fois que celle-ci respecte l'intégrité des personnes quelles qu'elles soient et d'où qu'elles viennent.

Tous ceux qui n'aspirent à se regrouper que pour exalter le racisme, l'anti-sémitisme, le nazisme, le sectarisme et leur sombre cortège de ségrégations et de haines n'ont pas à être reconnus : ils ont à être résolument combattus.

Agir ensemble : un défi salutaire

L'action commune entre élus ou responsables politiques et acteurs associatifs reste toujours un défi tant il est difficile de concilier souvent les objectifs poursuivis, les besoins ressentis, les modalités d'action envisagées par les différents partenaires.

Agir ensemble c'est accepter de se confronter à la diversité des approches, à la divergence des analyses, à la controverse fréquente autour des moyens à mettre en oeuvre.

Pas plus que l'union, le partenariat ne peut être un combat. Il est une quête et une conquête communes de projets concertés, de réalisations concrètes répondant aux attentes sociales exprimées.

En conséquence,
l'action commune requiert :

- **Une écoute réciproque et un dialogue sans faux-semblant**
- **Une reconnaissance mutuelle des rôles et des spécificités de chacun**
- **Une volonté partagée d'apporter ensemble des réponses concrètes aux besoins exprimés sans que celles-ci apparaissent comme la victoire exclusive d'un seul camp.**
- **Une transparence réelle dans la gestion et le contrôle des moyens mis en œuvre**
- **Une évaluation sans complaisance des**

projets ainsi réalisés mais tenant compte cependant de la spécificité de la gestion associative.

- **Une adaptation des contraintes juridiques (Loi SAPIN) susceptibles de pénaliser lors des appels d'offres locaux la vocation des associations non marchandes à générer des projets porteurs d'innovation économique, culturelle ou sociale.**
- **Une généralisation des contrats d'objectifs pluriannuels.**

Ainsi pourrait effectivement être conjointement relevé le défi, dès lors salutaire, des initiatives et des actions communes entre élus politiques et acteurs associatifs

Dynamiser la vie associative

Pour foisonnante qu'elle apparaisse, pour innovante qu'elle soit, la vie associative a grand besoin de se renouveler et d'attirer à elle tous ceux et toutes celles qui l'ignorent encore.

De vastes secteurs de la vie sociale se sont ouverts au monde associatif. Le sport, la culture, les loisirs sont portés par l'appétit d'un consumérisme individuel en pleine expansion. Bien d'autres par contre peinent à sortir de la confidentialité. Tout se passe encore comme si résonnait toujours le mot de Saint-John-Perse : *"Des villes basses prospéraient dans l'ignorance de la mer..."*

Or *"l'ignorance de la mer"*, nous interpelle tous car elle sanctionne tous les laissés-pour-compte de nos sociétés d'abondance, tous les moins-disants de nos sociétés diplômées mais aussi tant et tant de jeunes et tant et tant de femmes, inexorablement à l'écart, sinon du mouvement associatif lui-même, du moins de ses leviers de commande et de responsabilité.

Dynamiser la vie associative, c'est sans doute au sein même des associations multiplier les services et développer les projets, c'est plus encore tenter de permettre à chacun de mieux-être dans son temps et son espace de vie personnel et social. C'est en fait ce qui nous relie qui nous fonde et nous enrichit.

En conséquence, favoriser le développement du lien associatif passe par des initiatives nouvelles tant du pouvoir politique que du milieu associatif lui-même à savoir :

- **une aide publique substantielle en faveur de la presse associative à l'image de celle qui est largement octroyée à la presse d'opinion à faibles ressources publicitaires.**
- **Une volonté des associations d'élargir leur zone d'influence en direction de populations jusqu'alors délaissées.**
- **Un allègement des contraintes administratives et bureaucratiques qui pèsent si lourdement sur le travail des bénévoles.**
- **Une mise en œuvre rapide de dispositions juridiques facilitant pour tous l'exercice du bénévolat et la valorisation de celui-ci tant sur le plan fiscal que sur le plan social.**
- **Une réelle transparence dans l'octroi des subventions publiques allouées aux associations et donc une publication annuelle par l'Observatoire national de la vie associative de la dotation globale ainsi dévolue au mouvement associatif (Etat et collectivités locales confondus).**

Rénover la gouvernance associative et sa représentation

Le renouvellement récent du CNVA et la reconnaissance officielle désormais établie de la conférence des présidents des coordinations associatives (CPCA) ont illustré l'attention nouvelle, mais encore limitée, por-

tée par le pouvoir politique sur la gouvernance du mouvement associatif français. Tout n'est donc pas réglé pour autant et bien des difficultés subsistent dès lors que l'on veut identifier sur le terrain, des interlocuteurs associatifs représentatifs d'un ensemble disparate de composantes.
Le surgissement de coordinations diverses échappant à toute logique d'appareil conduit à un effritement remarqué du fédéralisme d'antan qui décidément n'est plus ce qu'il était.

Même au sein de puissantes fédérations organisées, volontés d'autonomie et goût prononcé pour l'émancipation conduisent bien des composantes à s'installer dans un fédéralisme mou, consensuel par défaut au sein duquel la base adopte et adapte à sa façon les directives du sommet! Nous n'en sommes certes pas encore à des dissonances extrêmes entre *"la tête et les jambes"* mais les tenants du fédéralisme feraient bien de s'interroger sur la nature et l'ampleur de cette préoccupante perte en ligne de leurs propres messages!

Faut-il déjà y voir un signe fort d'une certaine crise de représentativité qui affecterait les sommets des pyramides associatives, ou plus simplement un besoin nouveau de vivre autrement le sentiment d'appartenance à une entité décidément trop lointaine ? Les deux thèses ont leurs partisans!

En conséquence, tenter de rénover et de renforcer la gouvernance du monde associatif conduit à imaginer des modalités nouvelles d'identification et de reconnaissance, notamment :

- **en invitant les tenants du fédéralisme associatif à analyser lucidement les forces et les faiblesses de leurs propres liens fédéraux.**
- **en encourageant le développement de réseaux associatifs dès lors que se trouvent rassemblés des projets convergents.**
- **en engageant la réforme du CNVA, dont la composition devrait reposer sur l'élection et non la désignation de ses membres par le Premier ministre.**
- **en organisant, à l'initiative conjointe des pouvoirs publics et des responsables d'associations, un forum départemental annuel de la mouvance associative qui aurait à désigner en son sein (pour un mandat de trois ans par exemple) les membres titulaires et suppléants d'un comité départemental de la vie associative, instance consultative placée auprès du préfet (et/ou du président du conseil général) et chargée de valoriser les initiatives associatives locales, de coordonner les projets et de représenter les différentes composantes sectorielles du mouvement associatif dans le département et les "pays".**
- **en créant, à l'initiative des présidents des conseils régionaux et en liaison avec les comités départementaux de la vie associative concernés, un conseil régional de la vie associative, instance consultative ayant en charge d'animer au plan régional les propositions ou les projets intéressant la vie régionale.**
- **enfin en réservant au sein des comités de développement local créés dans les départements ou les "pays", une représentation significative des responsables associatifs désignés par le comité départemental.**

Ainsi seraient assurés, tant au plan local, que départemental et régional, la place du mouvement associatif et **le rôle démocratiquement dévolu à ses représentants élus.**
Tout cela cependant ne saurait dispenser le pouvoir central d'une stratégie nouvelle de déconcentration accrue de ses attributions en un temps où bien des signes laissent penser qu'en dépit d'une prochaine phase

de décentralisation annoncée une centralisation toujours aussi pesante reste hélas à l'ordre du jour.

Conforter la vie associative au sein de l'Union européenne

Parce qu'elle est une école de citoyenneté, la vie associative apparaît aux observateurs des quinze pays de l'Union européenne comme un puissant ferment dans l'éclosion attendue de l'Europe civique et sociale.
L'Union européenne compte aujourd'hui plus de deux millions d'associations déclarées soit environ quatre associations pour mille habitants. La France, dans ce paysage, fait figure de leader avec un peu plus d'une association pour cent habitants.
C'est dire combien il est essentiel, au moment où la présidence de l'Union lui échoit, que des propositions nouvelles tentent d'apporter au mouvement associatif européen un nouvel essor.

En conséquence, il est essentiel :

- que soit enfin défini et adopté le statut tant attendu des associations européennes. Un statut commun de droit européen pourrait en effet largement contribuer à l'émergence au sein de l'Union d'un réel sentiment d'appartenance à l'espace européen.
- que soient également largement amendées les conditions de financement à partir des fonds européens.
- transparence, simplification administrative et plus grande rapidité des paiements recoupent aujourd'hui les attentes les plus criantes des acteurs associatifs européens.
- que soit enfin promulguée la Charte européenne des droits civiques et sociaux.

Le mouvement associatif européen porteur du *"dialogue civil"* si nécessaire à nos démocraties pourrait ainsi conduire les citoyens d'Europe à considérer que l'entité qui les rassemble n'est pas seulement un vaste marché, une monnaie unique et une banque centrale, mais plus encore une société humaine, solidaire et généreuse, bref une démocratie vivante qui porte véritablement en elle *"l'avenir du futur"*.

Préserver la Loi de 1901

A l'approche de son centenaire, la loi de 1901 n'a guère pris de rides et reste pour tous les démocrates une précieuse loi de liberté.
D'aucuns remarqueront sans doute que cet espace de liberté abrite parfois des appétits peu louables et des vraies-fausses associations aptes à dissimuler des profits illicites. Cela est vrai, et il convient de le combattre sans pour autant vider de sa substance la loi de 1901.
La liberté d'association a été durement conquise ; elle fait aujourd'hui pleinement partie du patrimoine de la République. En cent ans, la loi de 1901 a plusieurs fois décuplé les forces du mouvement associatif français. Elle a tout à la fois encouragé l'adhésion personnelle et l'engagement social.
Elle est encore et toujours ce pont précieux qui conduit sur l'autre rive d'une citoyenneté active et vigilante, les hommes et les femmes arrêtés sur le chemin mais cependant désireux *"d'entrer dans l'avenir, autrement qu'à reculons"*.

En conséquence, préservons ce bien précieux.

Les aménagements techniques ou juridiques qui tenteraient le législateur ne doivent en rien en modifier l'esprit et les valeurs de référence. On n'amende pas une liberté sans la dénaturer, même si l'on n'entend pas la détruire.

Longue vie donc à la loi centenaire et à sa dynamique de liberté.

En guise de conclusion

L Au terme de cette réflexion, nous avons conscience de n'avoir qu'entr'aperçu la diversité des composantes qui affectent les relations complexes du monde politique et du mouvement associatif.

Nous n'avons su qu'entrouvrir quelques pistes, qu'énoncer quelques impératifs pour nous catégoriques ; il s'agira désormais d'élargir celles-ci et de satisfaire ceux-là. Ce sera certes le rôle du pouvoir politique de choisir et de décider, ce sera tout autant celui du mouvement associatif de battre la porte de ses coups multipliés.

Notre démocratie participative, nous l'avons largement montré, a du mal à s'inscrire dans la réalité quotidienne du terrain.

Aux militants associatifs de la "France profonde", cette démocratie-là semble plus parisienne que nationale, plus une affaire d'appareils, de notables, de professionnels et de technocrates qu'une école commune et communale de citoyenneté.

Bien des relais manquent en effet et bien des ralliements se font encore attendre en dépit de quelques efforts récents.

Dans le dialogue observé du politique et de l'associatif, ce sont les sommets qui se parlent, ce qui certes reste conforme aux attentes de la démocratie représentative, mais n'en illustre pas moins le déficit chronique de concertation et d'échanges qui sévit à la base, là où précisément l'initiative citoyenne est la plus vivace, la plus innovante, la plus appréciée.

S'accommoder de cet écart c'est s'exposer à l'avalanche de micro-fractures sociales et à l'incompréhension grandissante de l'opinion.

La problématique politique doit englober désormais cette aspiration sociale à une vraie démocratie de considération et d'écoute qui n'attend rien de la démagogie.

Qu'on ne s'y trompe pas, la démocratie des prochaines décennies ne cessera d'accroître ses exigences et sera sans doute plus audacieuse, plus inattendue qu'elle n'a jamais été.

La mondialisation des échanges, la vulgarisation des nouvelles technologies de communication, bousculent déjà et bousculeront plus encore nos modes de vie, de pensée, d'adhésion, d'appartenance, de citoyenneté et de militance.

En regard de telles perspectives, gardons-nous de demander du temps, l'impatience n'en accorde jamais ; or voilà que nos sociétés, précisément, s'impatientent

Les hommes et les femmes de ce temps, tout à la fois donnent libre cours à un individualisme exubérant et prennent progressivement conscience de leur appartenance à des sociétés en expansion, à des cultures enchevêtrées, mais aussi à des sphères économiques impitoyables plus avides de profits que de partages, et de domination que de compassion.

Il n'est pas sûr que notre démocratie ait véritablement intégré cette évolution-là... Elle reste encore crispée sur ses rituels, engoncée dans ses pratiques, le regard fixé sur la ligne bleue de son contentement.

Le pouvoir politique lui-même reste épris d'un centralisme impénitent que l'opinion, il est vrai, tout à la fois dénigre et salue allègrement au nom d'un égalitarisme rassurant.

Dès lors comment dynamiser cette rénova-

tion pourtant incontournable de la démocratie ?

La tâche nous apparaît aujourd'hui si essentielle et si immense, qu'elle devrait mobiliser la réflexion du CESC tout au long des trois ou quatre années qui viennent.

Le chantier est immense et il est cependant unique et singulier.

Quelle place et quel rôle donner dans une démocratie innovante aux citoyens que nous sommes par-delà les exutoires des scrutins rituels, les faux-semblants des consultations formelles, les faux-fuyants des dialogues tronqués ?

Il n'y a pas quelque part de démocratie toute faite, prête-à-porter et à supporter, mais il y a partout des hommes et des femmes porteurs de vérités et d'aspirations dites roturières qui sont la chair et le sang du défi démocratique.

Comment les rassembler, les écouter, les entendre autrement qu'on ne le fait aujourd'hui ?

Tel est le long chemin de renouveau qui pourrait utilement regrouper nos efforts, nos échanges, nos recherches communes.

Cette démocratie de plein vent, insaisissable et inconnue, à laquelle on se prend à rêver, ressemble sans doute à quelque utopie, mais c'est tant mieux !

On pourra certes se réclamer d'elle, prétendre même qu'elle est tout entière ici ou là, on pourra même s'en faire l'apôtre, le combattant, le messager ou le prophète, on ne sera jamais qu'à sa poursuite. Et cependant c'est encore en chacun de nous qu'elle s'élabore.

En fait, elle est là, sur le seuil de nos consciences engourdies, par-delà nos frilosités, nos calculs et nos peurs, là, quand nos mains se tendent pour accueillir, s'ouvrent pour donner, se lèvent pour débattre, pour exiger, pour approuver ou condamner, là, quand nous combattons pour la justice, quand nous témoignons pour la liberté, l'égalité et plus encore la fraternité, quand nous portons ensemble l'impossible espérance, toujours plus loin, toujours plus haut, tout là-bas, vers...

(Texte adopté à l'unanimité par l'Assemblée plénière du CESC en date du 14 Octobre 2000)



ONT CONTRIBUÉ AU RAPPORT
« Associations et politique : pour une démocratie renouvelée »
Et en hommage à Marc GENTÈS

José GUNTZBURGER, animateur
William GOLDBERG
Françoise PELISSOLO, animatrice
Catherine GUYILOINEAU
Jean ANDRIEU, rapporteur

Jean-Louis JOSSIC
Michèle ANDRÉ
Hamid KAMIL

René BECHE
Jean LEBRAS
Yves BLEIN
Jean-Pierre LIOUVILLE
Marc CARBALLIDO
Patrick NEDELEC
Louis CHOPIER
Monique NEMER
Pierre CHOUX
Franck PUPUNAT
Philippe COEPEL
Régine SAINT-CRIQ

Danièle DELORME
Alain SAUVRENEAU
Françoise DURAND
Janine TILLARD
Jacques ESTIENNE
François VAUGLIN
Pierre FÉDIDA
Georges VIANÈS
Michèle FIGUEREAU
Jacqueline VICTOR
Michèle FOURNIER-BERNARD



Comité économique, social et culturel
10, rue de Solférino
75007 Paris

Tél. : 01 45 56 76 38
Fax : 01 47 05 15 78
e-mail : cesc@parti-socialiste.fr